



**ETUDE PREALABLE POUR LA CONCEPTION D'UNE STRATEGIE
OPERATIONNELLE DE PROTECTION ET DE GESTION DE LA
RESSOURCE EN EAU DANS LA REGION DES HAUTS-BASSINS
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
AUVERGNE – RHONE-ALPES – HAUTS-BASSINS**

**STRATEGIE OPERATIONNELLE DE PRESERVATION DE
GESTION ET DE VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU**

VOLET AGROSYLVOPASTORAL

VERSION FINALE

Octobre 2020



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS EMPLOYES DANS LE DOCUMENT	i
1. INTRODUCTION GENERALE	1
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE	2
2.1. APERÇU SUR LE SOUS BASSIN DU KOU	2
2.2. CONTEXTE SECTORIEL ET STRATEGIQUE	2
3. SYNTHÈSE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE.....	4
3.1. PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC	4
3.2. Problématiques socioéconomique, financières et environnementales.....	5
4. SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES AGROSYLVOPASTORAL DU KOU	6
4.1. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DU KOU	6
4.2. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE CROISSANCE A L'HORIZON 2030.....	7
4.2.1. Objectif stratégique 1 : Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant	14
4.2.2. Objectif Stratégique 2 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources foncières du bassin du Kou.....	17
4.2.3. Objectif stratégique 3 : Restructurer le périmètre rizicole de Bama.....	20
4.2.4. Objectif stratégique 4 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de production et de la fertilité des sols.....	22
4.2.5. Objectif stratégique 5 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou.....	24
4.2.6. Objectif spécifique 6 : Développer les chaînes de valeurs des filières ASP	26
4.2.7. Objectif spécifique 7 : Développer le tourisme de vision et communautaire	35
4.2.8. Objectif stratégique 8 : Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation	36
4.3. COUTS DE LA STRATEGIE	38
V. Disposition de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	39
5.1. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	39
5.1.1. Instruments de mise en œuvre.....	39
5.1.2. Acteurs de mise en œuvre	39
5.2. SUIVI-EVALUATION	41
5.3. MECANISME DE FINANCEMENT	42
VI RISQUES ET IMPACTS DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE	44
6.1 RISQUES	44
6.2 IMPACTS.....	47
CONCLUSION GENERALE.....	47
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	49
ANNEXES	50

SIGLES ET ABBREVIATIONS EMPLOYES DANS LE DOCUMENT

AFD	:	Agence Française de Développement
AP	:	Action Principale
APFR	:	Attestation de Possession Foncière Rurale
ASPH	:	Agrosylvopastoral halieutique et faunique
CCFV	;	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	:	Champ Ecole des producteurs
CES/DRS	:	Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et restauration des Sols
CFV	:	Commission Foncière Villageoise
CR-HBS	:	Conseil Régional des Hauts Bassins
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation
FICOL	:	Fonds d'Investissement des Collectivités
GGF	:	Groupe de Gestion Forestière
GRADI	:	Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OS	:	Objectif Spécifique
PAPSA	:	Projet d'Amélioration de la Productivité et de la Sécurité Alimentaire
PDIS	:	Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendeni
PFNL	:	Produit Forestier Non Ligneux
PM	:	Pour Mémoire
PMVK	:	Périmètre Maraîcher de la Vallée du Kou
POS	:	Plan d'occupation des Sols
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
UCRB	:	Union des Coopératives Rizicoles de Bama
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UGER-B	:	Union des Groupements des Etuveuses de Riz de Bama
URCABO	:	Union Régionale des Coopératives Agricoles de Bobo
RAF	:	Réorganisation Agraire et Foncière
SDAU	:	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SFR	:	Service Foncier Rural
SKBo	:	Sikasso-Korogho-Bobo-Dioulasso

1. INTRODUCTION GENERALE

L'étude préalable qui a consisté à faire l'état des lieux et le diagnostic de la situation du bassin versant du Kou a mis en exergue de nombreuses problématiques en relation avec d'une part les effets négatifs du changement climatique et d'autre par l'action de l'homme qui se manifeste par la forte pression exercée sur les ressources naturelles que sont l'eau, la terre, la végétation et la faune, ... L'analyse de ces problématiques a permis de déterminer un enjeu majeur qui a trait à la préservation et la gestion durable de la ressource en eau du bassin du Kou et ce, en relation avec ses multiples fonctions et usages. En outre, le travail de diagnostic a révélé l'existence, dans la zone, de tensions foncières sous-jacentes dont la montée en puissance constitue, sans doute, une menace sérieuse pour la concorde et la paix sociale.

C'est dans ce contexte de crise potentielle à multiples dimensions que le Conseil Régional des Hauts-Bassins, fort de l'accompagnement de ses partenaires, s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'une stratégie opérationnelle visant à identifier et à mettre en œuvre des projets cohérents répondant à des solutions sociales, techniques et institutionnelles dans l'optique d'une gestion durable et intégrée de la ressource eau. Cette initiative, tout en conduisant à renverser la tendance de dégradation du potentiel de production, crée de façon opportune, les conditions d'un meilleur positionnement du bassin du Kou appelé à jouer un rôle moteur dans le cadre du pôle de croissance de Samandéni en création. L'émergence de ce pôle de croissance renforcera le poids de la région des Hauts-Bassins dans la construction de l'espace SKBo (Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso), promu par l'UEMOA et la CEDEAO pour impulser le développement sous-régional.

Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle, objet du présent document, permettra non seulement de s'approprier le bassin du Kou mais surtout de participer activement à la croissance économique sous-régionale et dont les dividendes pour la région se traduiront par (1) l'émergence de villes moyennes telles Bama, future ville agro-industrielle et Pénì, (2) la création de nombreux emplois pour les jeunes et les femmes, (3) l'amélioration substantielle des revenus des ménages et l'instauration d'un climat de paix sociale.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE

2.1. APERÇU SUR LE SOUS BASSIN DU KOU

Le sous-bassin versant du Kou est situé à l'Ouest du Burkina Faso dans la province du Houet et la région des Hauts Bassins. Il s'étend sur une superficie de 1 860 km² à cheval sur cinq (5) communes qui sont : la commune urbaine de Bobo-Dioulasso, les communes rurales de Bama, Peni, Karangasso-Sambla et une partie de la commune rurale de Toussiana.

Ce bassin dont le réseau hydrographique est constitué par la rivière Kou et ses affluents, occupe une place importante dans la vie sociale, économique et culturelle de la région des Hauts-Bassins. Ses ressources en eau sont exploitées pour divers besoins :

- l'alimentation en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso ;
- l'approvisionnement en eau des périmètres irrigués de Bama ;
- le développement d'activités agricoles et pastorales dans l'ensemble du bassin ;
- l'accès à l'eau des unités industrielles et artisanales installées dans le bassin ;
- le maintien d'une végétation arborée dans le lit majeur de la rivière;
- la contribution au rechargement des importantes nappes phréatiques.

Malheureusement ce bassin subit depuis quelques années des dégradations qui affectent négativement et mettent en péril le potentiel de sa ressource en eau. Ce constat, partagé par tous les acteurs, est dû essentiellement aux activités anthropiques, industrielles, à la surexploitation et à l'exploitation anarchique de la ressource, ainsi qu'aux effets du changement climatique.

Conscient de cette situation, la protection, la gestion et la valorisation de la ressource en eau du bassin du Kou sont devenues une préoccupation majeure des premiers responsables de la Région des Hauts Bassins en l'occurrence le Conseil Régional. C'est ainsi qu'il s'est engagé à trouver des solutions durables afin d'éviter que la disponibilité et la pérennité de ce potentiel ne soient compromises.

2.2. CONTEXTE SECTORIEL ET STRATEGIQUE

Cette stratégie opérationnelle s'inscrit dans la dynamique de propositions de solutions opérationnelles pour la conservation, la protection et la valorisation des ressources agrosylvopastorales du bassin du Kou. Conformément aux termes de références, l'étude vise dans son volet agrosylvopastoral à concevoir des solutions :

- agricoles et pastorales pour la maîtrise de la consommation d'eau (techniques d'irrigation économes en eau, organisation de l'abreuvement des troupeaux...)
- sociales pour la gestion des relations entre les différentes catégories d'utilisateurs (élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau ...)
- environnementales pour la prise en compte des contraintes en matière d'adaptation au changement climatique (prise en compte de l'intensification des phénomènes pluviométriques violents...) et par rapport à la limitation des risques de contamination liés à l'exploitation aurifère artisanale ;
- financières par l'identification des financements mobilisables pour la mise en œuvre de la stratégie :
 - dans un premier temps par des acteurs comme les agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et Seine Normandie et la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - dans un deuxième temps par des coopérations bi et multilatérales (FICOL AFD, FAO...)

L'élaboration de cette stratégie opérationnelle de protection et de gestion de la ressource en eau des Hauts-Bassins est la suite logique de l'étude diagnostique préalable qui a permis de faire l'état des lieux du bassin et d'analyser les dynamiques en cours. Au terme de ce travail, le verdict est implacable : « la rivière Kou se meurt ». Il se dégage une impérieuse nécessité de sauver le bassin du Kou avec l'engagement de tous les acteurs de la région. Au regard de la tendance de dégradation des ressources jugée exponentielle, les observateurs avertis et les spécialistes en charge de la gestion des ressources hydrauliques s'accordent pour dire que si rien n'est fait, d'ici l'horizon 2030, le Kou disparaîtra, rendant critique tous les efforts de développement consentis jusque-là.

Interpellé par cette situation jugée alarmante, le Conseil Régional des Hauts-bassins s'est alors engagé, avec (l'appui de ses partenaires au développement), à trouver des solutions durables afin d'inverser la tendance actuelle, à savoir préserver et pérenniser ce potentiel inestimable que constituent les ressources en eau du bassin du Kou. Ces solutions se définissent dans le cadre d'une stratégie opérationnelle. Les projets qui en découleront s'inscriront dans plusieurs domaines dont la gestion sociale de la ressource en eau, la gestion hydraulique du bassin, les dispositifs de financement vus sous l'angle de l'appui aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, ... et du développement des chaînes de valeur des filières agro-sylvo-pastorales et enfin dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication, tremplin pour la mobilisation

sociale et la participation de tous les acteurs sans exclusive à l'effort de développement du bassin.

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

3.1. PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic sur les ressources agrosylvopastorales qui s'est déroulé de février à juin 2020 a permis de dresser un état des lieux des ressources du Kou, d'identifier les problématiques majeures ainsi que les enjeux à sauvegarder pour une meilleure préservation des ressources du bassin. De ce diagnostic, il ressort que le bassin du Kou dispose d'importants atouts en termes de ressources agrosylvopastorales sur lesquelles repose l'économie de la région des Hauts Bassins. L'ensemble de ses potentialités agrosylvopastorales repose sur la présence des ressources hydrauliques du bassin constituées par le Kou, et ses multiples affluents, les mares, les sources de résurgence d'une part et sur les importantes ressources en eaux souterraines d'autre part. La plupart des activités menées dans ce bassin constituent le levier économique de la région des Hauts Bassins. Malheureusement une dégradation constante d'année en année est constatée dont les causes sont en majorité les activités anthropiques (exploitation anarchique des ressources, dégradation des berges...), d'une part et le phénomène des changements climatiques d'autre part mettant en péril l'existence des ressources hydrique elles-mêmes. Les constats saillants qui se dégagent sont de plusieurs ordres.

Sur le plan environnemental, on note :

- le comblement du lit de la rivière Kou et celui de certaines zones de résurgence des sources à cause des mauvaises pratiques (non-respect des zones de servitude, dégradation de la ripisylve...)
- la pollution des cours d'eau et des mares à cause d'une part du déversement des déchets industriels et ménagers en amont et la pratique d'activités horticoles sur les berges au mépris des dispositions relatives à la bande de servitude. Cette pollution a une double conséquence sur les ressources végétales car d'une part elle entraîne la mortalité de la végétation ripicole et d'autre part le développement exagéré de la végétation dans les retenues d'eau (eutrophisation). ;
- la diminution de la biodiversité due à la dégradation des habitats de certaines espèces animales et à la coupe abusive du bois. Cette dégradation de l'habitat a pour cause

principale les défriches incontrôlées pour les raisons agricoles et la coupe du bois pour les besoins de combustible.

- Sur le plan social, on retient :
 - la récurrence des conflits liés à l'utilisation de l'eau agricole surtout pendant la période de saison sèche ayant pour principale cause la mauvaise gestion des ressources hydrauliques ;
 - les conflits fonciers dus à une mauvaise gestion du patrimoine foncier de la commune (non-respect des documents de planification sur le foncier POS, SDAU) et à l'expansion exagérée de la ville de Bobo-Dioulasso causée par une croissance démographique galopante.
- Sur le plan culturel, on constate :
 - le non-respect des rites autrefois pratiqués dans certains villages pour la protection des ressources forestières et hydriques ;
 - le bradage du patrimoine foncier dans certaines localités en foulant au pied les règles sociales qui les géraient.

3.2. PROBLEMATIQUES SOCIOECONOMIQUES, FINANCIERES ET ENVIRONNEMENTALES

Les problématiques qui se dégagent au niveau la préservation des ressources agrosylvopastorales sont d'ordre multiple : socio-comportemental, environnemental et financier.

Sur le **plan socio-comportemental**, la croissance démographique galopante avec son corolaire sur l'augmentation des besoins alimentaires a eu pour conséquence une occupation anarchique des espaces agricoles qui sont également en nette régression. Cette situation se manifeste par l'exploitation des espaces jugés autrefois incultes pour les besoins de production agricole. Dans la recherche de solutions aux problèmes alimentaires et de subsistance, l'horticulture s'est avérée comme une solution d'appoint. Initialement, elle était pratiquée dans quelques localités telles que Léquéma, Diaradougou. Au regard de l'apport financier inestimable généré par cette activité, tous les villages ayant une disponibilité d'eau en saison sèche s'y adonnent, aux mépris des règles sociales établies telles que le non-respect de rites coutumiers dans certaines localités.

Sur le **plan environnemental**, il ressort que la pression des populations sur les ressources foncières a entraîné une occupation anarchique des berges des cours d'eau. Il en résulte une

dégradation des berges et de la végétation ripicole dont les conséquences sont entre autres l'ensablement, le comblement des cours d'eau...

Au niveau des ressources hydriques, il ressort que la forte pression sur les ressources en eau de surface entraine un déséquilibre en saison sèche entre la disponibilité de la ressource et les besoins dont l'une des principales conséquences sur le plan environnemental est la rupture du débit sanitaire dans le cours d'eau indispensable à la survie des écosystèmes aquatiques situés en aval. Cette situation est perceptible sur le cours d'eau le Niamè entre Desso et Lanfiéra qui partagent le même cours d'eau mais qui ne dispose pas d'eau en saison sèche à cause d'une exploitation accrue à Desso situé en amont. A cela s'ajoute la pollution de ces écosystèmes aux pesticides et engrais minéraux d'une part et aux décharges sauvages et déchets industriels d'autre part.

Sur le **plan économique et financier**, des pertes importantes sont enregistrées au niveau des producteurs en saison sèche. Ces pertes sont dues à l'insuffisance des ressources hydriques en période de contre-saison qui ne permettent pas d'irriguer toutes les superficies d'une part et à la mévente des produits maraichers liée à l'inorganisation et au manque de circuit d'écoulement d'autre part ;

Sur le **plan du financement**, on note que les problématiques de la gestion des ressources du bassin du Kou ont été identifiées depuis un certain temps et les autorités ont toujours cherché des solutions, en témoigne l'exécution des différents projets (VREO, PAGREN...) dans le bassin du Kou. Ces interventions ont toujours été faites de façon sectorielle. Mais aucun financement structurant prenant en compte toutes les problématiques du bassin n'a encore été mise en œuvre. D'où l'intérêt de la présente stratégie en cours d'élaboration.

4. SCHEMA STRATEGIQUE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES AGROSYLVOPASTORALES DU KOU

4.1. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DU KOU

Dans cette stratégie, l'enjeu global qui se dégage est d'assurer une gestion efficiente des ressources agrosylvopastorales du bassin du Kou à travers des financements structurants d'une part et l'implication de tous les acteurs d'autre part.

De façon spécifique, il s'agira de (1) préserver les ressources en eau du bassin à travers une conservation, une gestion des ressources naturelles (préservation de la végétation en général et de la ripisylve en particulier, protection des berges, préservation de la biodiversité) ; (2)

valoriser des ressources en eau en les rendant disponibles pour les différentes productions du bassin (industrielle, agrosylvopastorale ; (3) trouver des financements pour assurer la mise en œuvre des projets identifiés.

4.2. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE CROISSANCE A L'HORIZON 2030

La stratégie globale de protection, de conservation et de gestion durables des ressources naturelles du bassin du Kou comprend trois volets : (1) le volet hydrologie, (2) le volet agrosylvopastoral et (3) le volet institutionnel. La présente stratégie portera sur le volet « agrosylvopastoral ».

Le tableau 1 suivant résume les différents objectifs stratégiques identifiés, les résultats attendus, les indicateurs ainsi que les sources de vérification dans le cadre de la présente stratégie.

Tableau 1 : Cadre logique de la stratégie d'intervention

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<u>Objectif spécifique 1 :</u> Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant	R 1.1 : Les risques environnementaux sont connus et atténués	Une étude environnementale stratégique (EES) réalisé d'ici 2022 et un cadre de gestion environnementale et sociale est élaboré avant décembre 2025	- Rapport de l'étude environnementale stratégique - Cadre de gestion environnementale et sociale	- Insécurité ; - La question environnementale n'est pas une priorité - Adhésion des populations locales
	R 1.2 : La biodiversité du bassin du Kou est sauvegardée	Les plans d'aménagement et de gestion pour les aires classées sont élaborés et adoptés avant décembre 2025	Rapport d'études sur les différentes composantes de la faune, et la flore PV d'adoption des plans d'aménagement	
	R 1.3 : Les berges et la ripisylve sont restaurées et conservées.	- Un plan de restauration de la ripisylve élaboré et mis en œuvre décembre 2023 50 % des berges du Kou sont libérées et restaurées d'ici à 2023	- Le plan de restauration - Rapports d'activités du CLE Kou	
	R 1.4 : Les zones humides sont restaurées.	- Une étude sur les zones humides de Sonsogona, vallée du Kou et Toungwama est réalisée d'ici à 2023 - Trois plans d'aménagement et de gestion sont élaborés et adoptés pour les trois zones humides avant 2023	- Termes de références de l'étude - Rapport de l'étude - PV d'adoption des plans d'aménagement .	
<u>Objectif spécifique 2 :</u> Promouvoir la gestion efficiente des ressources	R 2.1 : Les droits fonciers des acteurs sont sécurisés	Le nombre de titres fonciers de jouissance délivrés s'est accru d'au moins 50% délivrés dans le bassin du Kou d'ici la fin de 2023	- Registre foncier des communes ; - PV de verbalisation de la police	La gestion du foncier n'est plus une priorité pour les autorités

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
foncières du bassin du Kou		100 % des actes d'occupation anarchiques de l'espace sont sanctionnés	- Rapports d'activités de la Police de l'eau - Rapport de l'observatoire sur le foncier	Adhésion des populations
	R 2.2 : De nouveaux périmètres sont aménagés au profit des maraîchers qui ont libéré les bandes de servitude	- Les études d'avant-projet sommaire (APS) pour l'aménagement de nouveaux périmètres sont réalisés d'ici l'an 2023; - Les études avant-projet détaillé (APD) sont réalisées d'ici 2025 ; - Les nouveaux périmètres sont aménagés d'ici 2027	- Rapports APS, APD sur l'aménagement de nouveaux périmètres - Marchés signés avec les entreprises, - PV de réception des travaux	- Insécurité - Les aménagements hydroagricoles ne sont pas une priorité dans la politique gouvernementale
	R 2.3 : La gestion alternative des conflits est promue.	80 % des populations du bassin sont sensibilisées sur la loi portant régime foncier rural d'ici à 2025 - Chaque village du bassin du Kou dispose d'une structure de gestion des conflits fonctionnelles d'ici à fin 2027 50 % des conflits fonciers sont résolus	Rapports d'activités de la direction régionale en charge de l'agriculture ;	Les populations sont réceptives au mécanisme de gestion alternative des conflits
	R 2.4 : Les sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude des cours d'eau et dans les forêts classées sont sauvegardés	100% de sites naturels sacrés sont identifiés, matérialisés, d'ici la fin 2025 ;	Rapports d'activités des groupements de gestion forestière (GGF)	Adhésion des populations
<u>Objectif spécifique 3 :</u>	R 3.1 : Le diagnostic complet de la situation du périmètre de Bama est réalisé.	Le diagnostic complet de la situation du périmètre de Bama est réalisé avant fin 2021	Rapport de diagnostic et son plan stratégique	Adhésion des exploitants du périmètre ;

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Le périmètre rizicole de Bama est restructuré			Un PV de rencontre de validation du rapport stratégique	Le périmètre de Bama n'est pas une priorité pour les autorités
	R 3.2 : Un plan stratégique de restructuration du périmètre est élaboré.	Un plan stratégique de restructuration du périmètre est élaboré avant fin 2021	- Le document de plan stratégique de structuration - Un PV de rencontre de validation du document de structuration du périmètre	
	R 3.3 : Les plans d'actions de restructuration du périmètre sont mis en œuvre.	50 % du périmètre rizicole de Bama est réhabilité d'ici 2023 50 % des canaux sont réhabilités sur le périmètre de Bama d'ici 2023	- Contrats des entreprises chargés des travaux ; - Compte rendus des réunions de chantier ; - Rapports d'activités de la Direction régionale en charge de l'agriculture	
Objectif spécifique 4 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de productions et de la fertilité des sols	R 4.1 : Une étude globale sur les pratiques agricoles en matière d'irrigation et de gestion de la fertilité des sols est réalisé.	- Une analyse des pratiques agricoles en matière d'irrigation est réalisée d'ici 2022 ; - Une analyse des pratiques agricoles en matière de gestion de la fertilité des sols est réalisée d'ici 2022.	- Rapport d'étude de l'analyse en matière d'irrigation - Rapport d'étude des pratiques agricoles en matière de fertilité des sols	- Les producteurs ne sont pas réceptifs aux bonnes pratiques agricoles ; - Les secteurs agrosylvopastoraux ne sont plus des priorités pour le gouvernement
	R 4.2 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de l'eau de production sont promues.	90 % des exploitants du bassin du Kou sont formés sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau agricole d'ici fin 2022 ;	- Rapport de formation ; - Rapports d'activités de la Direction régionale en charge de l'agriculture	Manque d'intérêt des autorités

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		50 % des exploitants du bassin du Kou utilisent les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau agricole		Manque d'adhésion des populations
	R 4.3 : Les bonnes pratiques en matière de gestion de la fertilité des sols sont promues.	90 % des exploitants du bassin du Kou sont formés sur les bonnes pratiques en matière de la gestion de la fertilité des sols d'ici fin 2022 ; 50 % des producteurs utilisent les bonnes pratiques	- Rapport de formation ; - Rapports d'activités de la Direction régionale en charge de l'agriculture	
	R 4.4 . Le suivi/contrôle des pratiques de gestion efficiente des eaux de productions agricoles/maraîchères et de gestion de la fertilité des sols est assuré	Un dispositif de suivi / contrôle des pratiques de gestion efficiente des eaux de production agricole est conçu et mis en œuvre avant décembre 2023	Document de stratégie de suivi / contrôle des eaux de production agricole	
Objectif spécifique 5 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou	R 5.1 : Les infrastructures pastorales complémentaires sont réalisées selon le maillage préconisé par la charte foncière sur la mobilité du bétail.	- Les infrastructures pastorales suivantes sont réalisées dans le bassin du Kou à l'horizon 2025 : ✓ 10 forages pastoraux ; ✓ 5 parcs de vaccination ✓ 100 km de couloirs de transhumance réhabilités et matérialisés	- PV de réception ; - Rapports d'activités des services en charge des ressources animales	- Manque d'intérêt des autorités - Manque d'intérêt des acteurs
	R 5.2 : Le suivi/contrôle de la gestion des ressources pastorales est assuré.	Un document de stratégie de suivi / contrôle des est disponible d'ici fin 2026	Document de stratégie de suivi/contrôle	

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 6 : Développer les chaînes de valeurs des filières agro-sylvo-pastorales	R 6.1 : Les acteurs sont organisés conformément aux textes en vigueur.	- Tous les producteurs du bassin du Kou sont sensibilisés sur la loi coopérative OHADA d'ici fin décembre 2021 90 % des producteurs du bassin du Kou sont organisés en sociétés pré-coopératives conformément à la loi OHADA d'ici fin décembre 2022.	- Rapports de formation ; - Récépissé de création des sociétés coopératives	- Manque d'intérêt des autorités locales - Manque d'intérêt des acteurs du tourisme - Manque d'intérêt des acteurs
	R 6.2 : Des micro-entreprises ASPHF sont promues	- Tous les producteurs sont informés et sensibilisés sur les micro-entreprises ASPHF d'ici fin 2026 ; 20 entreprises ASPHF sont promues dans le bassin du Kou	- Rapports de formation des services techniques - Registres de la chambre de commerce	
	R 6.3 : L'accès des acteurs aux marchés est amélioré.	- Le nombre d'infrastructures de promotion des produits agricoles réalisés s'est accru de 30 % d'ici 2025. - Les contrats de partenariat signés se sont accrus de 30 % d'ici 2025 ; - Une foire annuelle de promotion des produits du bassin du Kou est organisée à partir de 2023 - Le nombre de boutiques de commercialisation des produits locaux s'est accru de 25 % d'ici 2027.	- Registre de la chambre de commerce ; - Contrats signés - Rapports de la Chambre Régionale d'Agriculture	
	R 6.4 : Des mécanismes innovants de financement des	80 % producteurs bénéficient de crédit d'intrants pour le	Registres de la coopérative de Bama ;	Manque d'intérêt des autorités locales

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
	investissements dans le secteur ASHF sont promus	financement de leur campagnes agricoles d'ici décembre 2025 • 70 % des crédit octroyés sont remboursés en fin de campagne	• Rapport du responsable de la plaine ; • Rapport des institutions financières	• Manque d'intérêt des acteurs du tourisme
Objectif spécifique 7 : Développer le tourisme de vision et communautaire	R 7.1 : Le tourisme de vision et communautaire est promu	• Une stratégie de promotion du tourisme communautaire est élaborée et mise en œuvre dans le bassin du Kou d'ici fin 2025 ; • 50 % des initiatives de promotion touristiques communautaires sont soutenues dans le bassin du Kou	• Document de stratégie de promotion du tourisme communautaire ; • Rapports de l'office national du tourisme burkinabé ; • Rapport d'activités de Agence Régional de Développement	• Manque d'intérêt des autorités locales • Manque d'intérêt des acteurs du tourisme
Objectif stratégique 8 : Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation	R 8.1 : Le sentiment d'appartenance au bassin du Kou est partagé par tous les habitants du Bassin	• Un cadre de concertation des acteurs du bassin du Kou est créé d'ici fin 2021 ; • Le cadre de concertation tient deux sessions par an	• Statuts et règlement intérieur du cadre de concertation du bassin du Kou ; • PV des sessions du cadre de concertation	• Le manque d'intérêt des populations locales
	R 8.2 : Les patrimoines socio-économiques et culturels sont valorisés	• Le patrimoine socioéconomique et culturel du bassin du Kou est inventorié d'ici fin décembre 2021 ; • Une stratégie de valorisation du patrimoine socioéconomique et culturel est élaboré et mis en œuvre	• Rapport d'étude sur l'inventaire du patrimoine socioéconomique et culturel du bassin du Kou ; • Document de stratégie	Le manque d'adhésion des populations locales

Pour chaque objectif stratégique retenu, l'ensemble des résultats qui concourent à l'atteinte de l'objectif concerné ainsi que la liste des actions prioritaires sont identifiées.

4.2.1. Objectif stratégique 1 : Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant

Du diagnostic établi, il ressort une forte dégradation des ressources agrosylvopastorales du bassin du Kou due principalement aux activités anthropiques. Il s'agira à travers cet objectif stratégique d'identifier des actions dans le but d'inverser la tendance de dégradation, de conserver et de valoriser durablement les ressources agrosylvopastorales du bassin du Kou. Les résultats suivants sont attendus :

R 1.1 : Les risques environnementaux sont connus et atténués

La rivière Kou et ses affluents sont victimes de toute forme de pollution causée par les industries de la ville de Bobo-Dioulasso, les déchets ménagers et les déchets agricoles (engrais chimiques et pesticides). Une identification de toutes les formes de pollution s'impose afin de développer des mécanismes pour leur maîtrise dans le souci d'assurer une bonne qualité de l'eau. Pour ce faire, une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) sur l'ensemble du bassin afin d'appréhender l'ampleur des pollutions et leurs sources en vue de les atténuer sera envisagée. A la suite de l'étude d'impact, un plan de gestion environnemental et social (PGES) devra être élaboré et financé afin d'atténuer les impacts négatifs de ces pollutions et renforcer les mécanismes de suivi. De ces préoccupations, trois (3) actions prioritaires sont retenues et dont la réalisation permettra d'obtenir le résultat escompté.

- **Ap 1.1.1** : Réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale du bassin du Kou (EIES) ;
- **Ap 1.1.2** : Elaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) ;
- **AP 1.1.3** : Mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social.

R 1.2 : La biodiversité du bassin du Kou est sauvegardée

La dégradation de la biodiversité est un constat établi et dont les causes sont d'ordre anthropique essentiellement. Les actions envisagées visent à inverser la tendance de dégradation et à améliorer la gestion de ces ressources de façon durable. Il importe de mentionner que plusieurs inventaires ont été réalisés sur les ressources biologiques (faune de mammifères, avifaune, ichtyofaune) du bassin du Kou à une période relativement éloignée. Afin de disposer de données récentes, une actualisation s'impose à travers des inventaires. Ces résultats, comparés avec ceux des études antérieures permettront d'apprécier la tendance de dégradation de la diversité

biologique. Des plans d'aménagement et de gestion de ces ressources seront élaborés et mis en œuvre. Dans la même dynamique, les plans de gestion des forêts périurbaines de la ville de Bobo-Dioulasso (Kou, Dindéresso, Péni, Kuinima) seront réalisés et/ou actualisés et mis en œuvre. Pour l'atteinte du résultat R 1.2, les actions prioritaires suivantes seront réalisées :

- **Ap 1.2.1** : Actualisation des inventaires des ressources naturelles du bassin (faune, végétation, ...)
- **Ap 1.2.2** : Elaboration et adoption des plans d'aménagement et de gestion pour les ressources fauniques
- **Ap 1.2.3** : Mise en œuvre des plans de gestion pour les ressources fauniques
- **Ap 1.2.4** : Elaboration/Actualisation des plans de gestion des forêts classées (Kou, Dindéresso, Péni, Kuinima)
- **Ap 1.2.5** : Mise en œuvre des plans de gestion des forêts classées péri-urbaines.

R 1.3 : Les berges et la ripisylve sont restaurées et conservées

La dégradation des berges et de la ripisylve de la rivière Kou et de ses affluents est préoccupante. Pour ce faire des actions doivent être entreprises pour inverser cette dégradation et assurer leur conservation pour une bonne protection des ressources hydrauliques.

Le constat établi fait état de l'occupation de la quasi-totalité des berges du Kou et de ses affluents. La première étape pour la restauration de ces berges, est la création et l'animation d'un cadre de concertation/négociation avec les populations en vue d'un accord devant aboutir à la libération progressive des bandes de servitude. Un comité ad' hoc de suivi de l'accord sera mis en place. Outre l'évaluation des superficies à libérer, l'accord comportera les modalités de libération et les modalités de compensation. A la suite de la libération des berges qui fera l'objet d'un suivi par le comité, la délimitation et la matérialisation des limites de la bande de servitude seront faites en collaboration avec les populations elles-mêmes. La création d'une zone tampon entre les terroirs et la zone de servitude permettra de sécuriser davantage cette bande de servitude.

Un outil de gestion et de suivi qu'est le plan d'aménagement sera élaboré et mis en œuvre.

L'appui des structures dans la mise en œuvre des actions de conservation est primordial. Pour cela, les comités de berges existant ainsi que les groupements de gestion forestière (GGF) doivent être promus et soutenus.

Pour l'atteinte du résultat sus-visé, les actions prioritaires suivantes ont été retenues.

- **Ap 1.3.1** : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de libération de la bande de servitude par les producteurs
- **Ap 1.3.2** : Délimitation et matérialisation des bandes de servitude des cours d'eau
- **Ap 1.3.3** : Création d'une zone tampon entre la ripisylve et les terroirs attenants
- **Ap 1.3.4** : Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement des berges du Kou et de ses affluents
- **Ap 1.3.5** : Formation/renforcement des capacités et équipement des comités des berges

R 1.4 : Les zones humides sont restaurées

Le bassin du Kou abrite des zones humides reconnues pour leurs fonctions inestimables dont le potentiel est peu ou pas connu. Pour leur valorisation, il est nécessaire d'en avoir une bonne connaissance. Pour ce faire, des études seront réalisées avec entre autres objectifs d'inventorier toutes les zones humides du bassin du Kou, d'étudier leurs modes de fonctionnement, d'analyser le niveau de dégradation de leurs ressources. Elles devront déboucher sur un plan d'aménagement de chacune des zones humides étudiées.

Pour les zones humides qui abritent les plantes envahissantes qui entrave les activités de pêche (lac de la vallée du Kou) une stratégie devra être proposée pour lutter contre ce fléau.

A l'image des berges des cours d'eau, la création d'une bande de protection autour des zones humides s'impose. Cette délimitation devra se faire de concert avec les populations riveraines. D'autres zones d'importante existent dans le bassin. Elles devront être également identifiées et réhabilitées.

Pour l'ensemble de ces initiatives, quatre (4) actions prioritaires sont identifiées. Elles sont ci-après présentées

- **Ap 1.4.1** : Faire un état des lieux des zones humides du bassin (Bama, Sonsongona, Tangwagama...)
- **Ap 1.4.2** : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les plantes envahissantes ;
- **Ap 1.4.3** : Création d'une bande de protection autour des zones humides ;
- **Ap 1.4.4** : Réhabilitation des zones naturelles menacées.

4.2.2. Objectif Stratégique 2 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources foncières du bassin du Kou

Cet objectif stratégique comporte 4 résultats décrits ainsi qu'il suit.

Résultat 2.1 : Les droits fonciers des acteurs sont sécurisés

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude a révélé que la crise de l'eau dans le bassin du Kou se manifeste sur fond de tension foncière perceptible au niveau de tous les secteurs d'activités. Elle se traduit par des conflits tantôt larvés, tantôt ouverts (au sein d'un même ménage, entre agriculteurs et éleveurs, ...), des frustrations pour droits non purgés suite aux expropriations/préemptions opérées par l'Etat pour cause d'utilité publique (forêt de Dindéresso, plaines de Bama, Université Nazi BONI, ...), des frustrations ressentis par les éleveurs suite aux multiples entraves empêchant l'accès du bétail aux ressources naturelles d'utilisation commune, le danger que constitue le phénomène de l'accaparement des terres, l'absence de titre de jouissance pour les producteurs du périmètre aménagé de Bama, ... Du fait qu'elle constitue une sérieuse menace pour le vivre-ensemble et est de nature à saper tous les efforts visant à faire du bassin un espace de production prospère, la problématique de la gestion foncière doit être au centre de toutes les attentions.

C'est dans le souci de sécuriser les acteurs que les actions prioritaires suivantes sont retenues

- **Ap 2.1.1** : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour l'immatriculation de la rivière Kou, des étendues d'eau associées et de leurs bandes de servitude ;
- **Ap 2.1.2** : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour l'immatriculation des périmètres rizicole et maraîcher de la vallée du Kou en vue de les déclarer « Zones d'utilité Publique » (PM pour le périmètre rizicole) ;
- **Ap 2.1.3** : Elaboration d'une charte foncière intercommunale pour l'accès du bétail aux ressources pastorales (eau et pâturage)/ Gestion de la mobilité du bétail ;
- **Ap 2.1.4** : Organisation d'une opération spéciale de délivrance d'attestation de possession foncière rurale (APFR) au profit des producteurs familiaux (mise en place d'un mécanisme de traitement diligent des dossiers d'APFR) ;
- **Ap 2.1.5** : Formalisation des droits des attributaires de parcelles au niveau des périmètres aménagés rizicole et maraîcher de la vallée du Kou (contrats de bail après immatriculation des périmètres) (PM pour la plaine rizicole) ;

- **Ap 2.1.6** : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour la protection des zones naturelles situées dans le bassin du Kou conformément aux dispositions du SDAU et du POS de Bobo-Dioulasso ;
- **Ap 2.1.7** : Compensation des pertes occasionnées aux niveau des producteurs pour la libération de la bande de servitude des cours d'eau (mécanisme à mettre en place)/Faisabilité de l'option réinstallation (nouveaux périmètres ou négociation avec PDIS pour attribution de parcelles) ?
- **Ap 2.1.8** : Apurement du passif foncier né des différentes opérations d'expropriation/préemption par l'Etat pour cause d'utilité publique ;
- **Ap 2.1.9** : Mise en place/Dynamisation des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV, CCFV) ;
- **Ap 2.1.10** : Organisation de session de formation/renforcement des capacités des membres des structures locales de gestion foncière ;
- **Ap 2.1.11** : Appui à l'opérationnalisation des services fonciers ruraux de Pénis et de Karangasso-Sambla (acquisition d'équipements).

R 2.2 : De nouveaux périmètres sont aménagés au profit des maraîchers qui ont libéré les bandes de servitude

Lors des échanges avec les maraîchers installés dans la bande de servitude du Kou, de certains affluents et les lacs/mares , il est ressorti qu'une des conditions de libération de la bande de servitude demeure sans conteste la réinstallation des maraîchers concernés sur de nouveaux sites appropriés tout en leur offrant de bonnes conditions d'exploitation.

Pour donner plus de chance à la résolution durable de cette problématique majeure et en plus d'explorer d'autres possibilités (compensation pécuniaire, négociation avec le PDIS pour attribution de parcelles dans les périmètres en cours d'aménagement dans la vallée de Samandéni, ...), il convient d'envisager la création de nouveaux sites maraîchers, conformément aux procédures d'usage (choix des sites, négociation avec les propriétaires terriens, faisabilité, aménagement). Les actions prioritaires suivantes concourront à l'atteinte de ce résultat.

- **Ap 2.2.1** : Réalisation d'études de prospection et de faisabilité pour de nouveaux périmètres ;
- **Ap 2.2.2** : Aménagement et équipement des nouveaux périmètres.

R 2.3 : La gestion alternative des conflits est promue

Pour ce résultat, dans le cadre du règlement des conflits, il s'agit de privilégier la voie du compromis plutôt que celle judiciaire. Cette option encourage la prise de décision conjointe et tente d'amener les parties en conflit à conclure un accord volontaire avantageux pour tous, en somme, un accord gagnant-gagnant. L'un des principes de base de cette approche est le respect des textes législatifs et réglementaires qui encadrent la gestion des conflits. On en retiendra :

- la constitution du Burkina Faso ;
- la loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso ;
- la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
- la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ;
- la loi n° 12-2012/AN du 22 avril 2012 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ;
- le décret n° 2007-032/PRES/PM/MATD du 22 janvier 2007 portant organisation et fonctionnement des conseils villageois de développement (CVD) ;
- le décret n° 2010-404/PRES/PM/MAHRH/MRA/MECV/MEF/MADT du 23 juin 2010 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement des structures locales de gestion foncière ;
- le décret n° 2002-263/PRES/PM/MATDS/MJ/MAH/MEDD/MEF du 03 avril 2012 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de la commission de conciliation foncière villageoise (CCFV) ;
- le décret n° 2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attribution et fonctionnement d'un observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) au Burkina Faso ;

Pour la réalisation de ce résultat deux actions principales sont retenues :

- **Ap 2.3.1** : Appui à la vulgarisation des textes légaux et réglementaires en matière de foncier rural au profit des producteurs ;
- **Ap 2.3.2** : Renforcement des capacités des membres des CCFV, des CFV et des leaders d'opinion en matière d'approche de prévention et de gestion alternative des conflits.

R 2.4 : Les sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude des cours d'eau et dans les forêts classées sont sauvegardés

Ce résultat vise à prendre en compte, dans la stratégie opérationnelle, un aspect important des droits des communautés autochtones, à savoir les dimensions religieuse et culturelle de la gestion des ressources naturelles dont la terre, les forêts, l'eau. Il s'agit d'accéder à la requête des notables et responsables coutumiers des villages situés le long du Kou (Koumi, Nasso, Kokorowé, Diaradougou, Sandimisso, Badara), préoccupés d'une part par la préservation des lieux de cultes situés dans les bandes de servitude de la rivière Kou et dans les forêts classées du Kou et de Dindéresso et d'autre part par le libre exercice de leur fonction. Pour cela, ils souhaitent être consultés pour toute initiative ayant trait aux zones concernées. Il importe de rappeler, qu'à travers certaines dispositions des coutumes (interdiction de couper le bois vert, de tuer certaines espèces telles les silures, les crocodiles, les pythons, ...), la gestion des lieux de culte participait à la préservation et à la promotion de la biodiversité.

A ce titre, les actions prioritaires sont :

- **Ap 2.4.1** : Etablissement de l'état des lieux des sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude des cours d'eau et dans les forêts classées (répertoire, géo-localisation) ;
- **Ap 2.4.2** : Matérialisation des sites naturels sacrés.

4.2.3. Objectif stratégique 3 : Restructurer le périmètre rizicole de Bama

L'objectif spécifique 3 compte trois (03) résultats ci-après décrits.

Résultat 3.1 : Le diagnostic total de la situation du périmètre de Bama est réalisé

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la présente étude a révélé que le périmètre rizicole de Bama, jadis fleuron des aménagements hydro-agricoles de la Haute-Volta devenue Burkina Faso est dans l'impasse, du fait de nombreux déficits que celui-ci vit. Les efforts déployés par l'UCRB apparaissent alors comme « une goutte d'eau dans la mer ».

De l'avis des acteurs, pour sortir du marasme et pour un renouveau au niveau de la plaine, le retour de l'Etat est un impératif. Ce retour et les effets induits permettront à la plaine de se positionner pour entrer, avec tous les atouts qui sont les siens, dans l'ère du pôle de croissance de Samendéni. C'est en cela que le diagnostic complet de la situation de la plaine apparaît comme un préalable. Diverses thématiques devront être traitées, allant du recensement de la

population de la plaine à la gouvernance, en passant par les problématiques foncières dont les transactions, la situation du patrimoine des coopératives dont les crédits et redevances, la gestion de l'eau d'irrigation, les pratiques agricoles et l'analyse socio-économique de la plaine.

Au regard des cas de déficit constaté dans l'utilisation des intrants (engrais et pesticides), une étude pédologique est souhaitée. Elle permettra de dresser le profil des sols de la plaine et de proposer les corrections nécessaires.

Il convient de noter que ce travail de diagnostic mobilisera plusieurs intervenants.

Les actions prioritaires retenues pour ce faire sont :

- **Ap 3.1.1** : Elaboration des termes de référence de l'étude diagnostique comportant plusieurs thématiques dont la dynamique démographique de la plaine, la problématique foncière, la gestion des patrimoines, la gestion de l'eau d'irrigation en lien avec les pratiques agricoles, l'étude pédologique, Analyse des résultats économiques ;
- **Ap 3.1.2** : Etablissement de l'état des lieux et le diagnostic de la situation périmètre.

R 3.2 Un plan stratégique de restructuration du périmètre est élaboré

Au terme du diagnostic et au regard de l'ampleur de la situation, la restructuration devra s'inscrire dans un processus qui nécessite l'élaboration d'un plan stratégique dont l'opérationnalisation se fera au moyen de plans d'action.

Une seule action prioritaire est retenue. Elle se décline comme suit :

- **Ap 3.2.1** : Elaboration d'un plan stratégique de restructuration du périmètre.

R 3.3 : Le périmètre rizicole de Bama est restructuré

Ce résultat est consacré à la mise en œuvre des plans de restructuration avec deux actions prioritaires.

- **Ap 3.3.1** : Mise en œuvre des projets retenus conformément aux plans d'action de restructuration ;
- **AP. 3.3.2.** Suivi de la mise en œuvre du plan stratégique de structuration du périmètre.

4.2.4. Objectif stratégique 4 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de production et de la fertilité des sols

L'atteinte de l'objectif stratégique 4 est conditionnée par cinq (05) résultats décrits ci-après.

R 4.1 : Une étude globale sur les pratiques agricoles en matière d'irrigation et de gestion de la fertilité des sols est réalisée

L'étude préconisée a pour objet d'évaluer l'impact des pratiques agricoles sur non seulement la quantité de l'eau mais également sur la qualité de celle-ci. Aussi permettra-t-elle de faire l'inventaire des différentes pratiques adoptées au niveau du bassin du Kou, de les analyser à la lumière des préconisations techniques recommandées par les structures de recherche et d'identifier des pistes de solutions privilégiant les technologies d'irrigation limitant les gaspillages d'eau et la gestion rationnelle appropriée des engrais et pesticides.

Au titre de l'irrigation, les différentes technologies utilisées seront évaluées (sources d'approvisionnement, moyens d'exhaure, infrastructures de stockage, ...)

Pour les pratiques de CES/DRS, l'étude s'intéressera aux :

- techniques mécaniques telles les cordons pierreux, les diguettes en terre, les demi-lunes, le zaï, les fossés de diversion et d'infiltration, ...,
- techniques culturales telles le labour, le buttage/billonnage, le scarifiage, le sous-solage ;
- techniques biologiques que sont le paillage, la rotation/assolement, ...
- techniques agro-forestières dont le reboisement (le long des diguettes, les haies vives, ...), les bandes enherbées, les mise en défens.

Au titre de la gestion des engrais et des pesticides, il s'agira d'examiner les types de produits utilisés et leur niveau de dangerosité sur la santé humaine, les animaux, l'environnement et leur utilisation abusive ou pas et surtout leur impact sur les ressources en eau (de surface, souterraine ; ...

Au terme de l'analyse, l'étude identifiera un portefeuille de technologies les plus appropriées et dont l'adoption permettra de minimiser les impacts négatifs sur la quantité et la qualité de l'eau. Il s'agit à titre d'exemple, pour l'irrigation, de promouvoir les techniques de micro-irrigation (goutte-à-goutte), de l'aspersion (spray-tube), et pour la gestion de la fertilité des sols et la gestion des pesticides, une approche de 'gestion intégrée des productions et des

déprédateurs (GIPD)”, le Système de riziculture intensive (SRI), le bocage pourraient être proposées,....

Dans tous les cas des études de faisabilité seront entreprises afin d’analyser les facteurs de réussites des technologies préconisées (faisabilité technique et financière, degré d’acceptabilité, identification de sites appropriés, ...).

Les deux (02) actions prioritaires identifiées sont déclinées ci-après.

- **Ap 4.1.1** : Réalisation du diagnostic des pratiques agricoles dans le bassin du Kou ;
- **Ap 4.1.2** : Réalisation d’études de faisabilité des technologies retenues au titre des bonnes pratiques

R 4.2 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de l’eau de production sont promues

La promotion des bonnes pratiques passe par les activités de renforcement des capacités des agents d’appui/conseil et des producteurs. A ce titre et pour plus d’efficacité un plan de formation sera élaboré. Il tiendra compte des thématiques et des technologies de gestion efficiente de l’eau de production retenues au terme de l’étude de faisabilité.

Afin de créer les conditions pour une bonne maîtrise des technologies et espérer un bon niveau d’adoption de celles-ci, il sera privilégié l’approche « champ-école des producteurs » (CEP). Celui-ci se définit comme « un forum d’échange d’expériences et de connaissance où un groupe de producteurs qui partagent les mêmes intérêts et dont le nombre n’excède généralement pas 25, recherche, discute et prend des décisions par rapport à la gestion du champ en se fondant sur la situation réelle de celui-ci » (Nacro, 2011). L’agent d’agriculture qui anime les sessions (une fois par semaine) joue le rôle de facilitateur.

La seule action prioritaire se décline comme suit.

- **Ap 4.2.1** : Mise en œuvre d’un plan de formation/renforcement des capacités des agents d’appui/conseil et des producteurs (Gestion efficiente de l’eau de production)

R 4.3 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de la fertilité des sols sont promues

L’approche de mise en œuvre des initiatives pour ce résultat est la même que celles précédemment décrite (R 4.2). Ici, il s’agira de traiter, lors des sessions de formation, les sujets

relatifs à la gestion de la fertilité des sols (CES/DRS), à la gestion des intrants dont les engrais et pesticides/biopesticides, la GIPD, le SRI, ...)

La mise en œuvre de l'activité prioritaire suivant permettra d'obtenir le résultat.

- **Ap 4.3.1** Mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement des capacités des agents d'appui/conseil et des producteurs (gestion de la fertilité des sols).

R 4.4 : Le suivi/contrôle des pratiques de gestion efficiente des eaux de productions agricoles/maraîchères et de gestion de la fertilité des sols est assuré

Cette disposition s'articule parfaitement avec l'approche CEP dont elle en est le continuum. Elle offre l'occasion au producteur et au facilitateur d'évaluer les pratiques en observant une démarche qualité basée sur l'observance des protocoles de mise en place des technologies concernées, protocoles préalablement présentés lors des sessions d'animation dans les CEP.

En outre, la présence de l'agent d'appui/conseil offre l'opportunité au producteur d'évoquer tous sujets en lien avec les contraintes de son exploitation.

Pour assurer avec efficacité les tâches d'animation, de suivi et de contrôle, la mise en place préalable d'équipes d'appui/conseil pluridisciplinaires est jugée capitale. Leur composition sera fonction des zones (hautes terres, périmètres irrigués) et des thématiques majeures abordées. Dans tous les cas, les agents concernés seront motivés à assurer un suivi rapproché des exploitations. Pour ce faire, un calendrier de suivi sera élaboré à la fin de chaque session dans les CEP. Il importe d'envisager de les doter de moyens d'intervention conséquents.

La mise en œuvre des actions prioritaires ci-après permettront d'obtenir le résultat escompté.

- **Ap 4.4.1** : Mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle rapproché ;
- **Ap 4.4.2** : Mise en œuvre des activités de suivi/contrôle des pratiques.

4.2.5. Objectif stratégique 5 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou

Cet objectif stratégique comporte deux résultats ci-après décrits.

R 5.1 Les infrastructures pastorales complémentaires sont réalisées selon le maillage préconisé par la charte foncière sur la mobilité du bétail

La charte foncière intercommunale préconisée (cf. **Ap 2.1.3, OS 2**) en vue d'assurer la mobilité du bétail pour l'accès aux ressources naturelles d'utilisation commune (eau, pâturage) et aux infrastructures pastorales (puits, forages, boullis, parc de vaccination, couloirs d'accès, ...) est sans nul doute une des solutions à même de ramener la sérénité au sein des communautés villageoises et particulièrement entre les agriculteurs et les éleveurs.

Ainsi, le diagnostic qui sera conduit dans le cadre de l'élaboration de ladite charte permettra, dans un processus de concertation/négociation impliquant toutes les parties prenantes, d'identifier l'ensemble des infrastructures à réaliser, les sites d'implantation et surtout de négocier les règles et les modalités d'usage. Le maillage qui sera retenu de façon consensuel tiendra compte du souci de réduire, de façon significative, la charge du bétail sur les berges des cours d'eau et la ripisylve (prélèvement d'eau d'abreuvement, dégradation des berges par piétinement, surpâturage, ...)

A la suite de ce travail de diagnostic, les actions prioritaires suivantes conduiront à la réalisation d'études de faisabilité, préalable à la réalisation des infrastructures.

- **Ap 5.1.1** : Réalisation d'études de faisabilité des infrastructures pastorales (points d'eau, parcs de vaccination, pistes d'accès aux ressources) ;
- **Ap 5.1.2** : Réalisation des infrastructures (7 forages pastoraux, 3 parcs de vaccination, pistes d'accès aux ressources...)

R 5.2 : Le suivi/contrôle de la gestion des ressources pastorales est assuré

Pour relever le défi de l'apaisement du climat conflictuel qui existe entre les agriculteurs et les éleveurs, un dispositif de suivi/contrôle des engagements pris par les parties prenantes apparaît comme une nécessité. Sa mission sera d'évaluer régulièrement le niveau de mise en œuvre des règles consignées dans le document portant charte foncière. Il agira au moyen de la sensibilisation/communication, du renforcement des capacités des acteurs, d'animation de cadre de concertation déjà existant dans la zone. Il veillera également à l'application des sanctions pour les contrevenants aux règles édictées.

Pour le résultat attendu, les actions prioritaires ci-après feront l'objet d'attention particulière.

- **Ap 5.2.1** : Mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle rapproché des règles de gestion consignées dans le document portant charte foncière relative à la mobilité du bétail dans le bassin du Kou ;
- **Ap 5.2.2** : Mise en œuvre des activités de suivi/contrôle de l'exploitation des ressources pastorales.

4.2.6. Objectif spécifique 6 : Développer les chaînes de valeurs des filières ASP

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique 6, cinq (5) résultats sont attendus. Ils sont décrits ci-après.

R 6.1 : Les acteurs sont organisés conformément aux textes en vigueur.

Le travail de diagnostic précédemment conduit a montré que l'un des déficits jugés endémiques au niveau du bassin du Kou est le faible niveau d'organisation des acteurs. Les quelques organisations qui existent, « végètent » et, pour diverses raisons, sont incapables de prendre en charge leur secteur professionnel respectif. Cette situation pourrait être attribuée d'une part au faible niveau de développement de l'esprit coopératif et d'autre part au déficit de gouvernance. Le cas le plus énigmatique rencontré au niveau du bassin est celui des maraîchers qui, lors des échanges dans le cadre de l'étude se sont dits frustrés par le "diktat" qu'imposent les femmes commerçantes dites de « Léguéma logo ». Pour le fait que ces femmes préfinancent les intrants (semences, engrais, pesticides) elles se sont imposées sur le marché en s'arrogeant le monopole de l'enlèvement des produits maraîchers sur la quasi-totalité du territoire du bassin. En fixant les prix sans concertation aucune et décidant des modalités d'enlèvement des produits, les femmes de « Léguéma-Logo » prennent en otage le maillon commercialisation de la filière maraîchère et partant toute la filière entière.

Bien que conscient de la nécessité de l'organisation de leur secteur, les maraîchers rencontrés à Diaradougou, Badara, Bama, Desso, Panamasso, Lanfièra, Souroukoudigan, ... disent n'en avoir pas les moyens tant le développement de l'égoïsme, sur fond « d'appât du gain facile », marque aujourd'hui le comportement des acteurs.

La réalité ici décrite a conduit à identifier la question de l'organisation comme l'un des enjeux majeurs du bassin et dont le traitement correct permettra assurément de libérer le potentiel organisationnel du bassin, condition importante pour la conquête du marché national et sous-régional. Ainsi, c'est avec nostalgie que certains maraîchers du périmètre aménagé de la vallée du Kou (PMVK) ont évoqué la période faste des ventes groupés du haricot vert à l'URCABO, sous l'égide de la coopérative.

Au regard de ce qui précède, il semble important de mettre au centre de la stratégie opérationnelle du bassin du Kou, objet du présent rapport, la problématique de l'organisation.

La prise en charge de cette préoccupation passe par (i) un diagnostic préalable de la situation des organisations dans le bassin, (ii) l'accompagnement des organisations existantes et celles à créer pour leur mise en conformité avec les dispositions des textes en vigueur que sont l'acte uniforme de l'OHADA, la loi sur les interprofessions, la loi d'orientation agrosylvopastorale, halieutique et faunique (appropriation des textes, accompagnement à l'organisation et à la structuration et la veille à la bonne gouvernance) et (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités (développement de l'esprit coopératif, gestion administrative et financière, gouvernance, reddition des comptes, notion de contrat et relation contractuelle, ...)

Les associations intervenant dans le domaine de la promotion de la culture et/ou de la préservation de l'environnement pourraient bénéficier d'accompagnement à des conditions préalablement définies.

Ces trois dispositions sus-évoquées se traduisent par les actions prioritaires ci-dessous présentées.

- **Ap 6.1.1** : Conduite d'un diagnostic de la situation des organisations professionnelles ;
- **Ap 6.1.2** : Accompagnement des organisations professionnelles des acteurs des filières ASP pour leur mise en conformité aux dispositions existantes au niveau national ;
- **Ap 6.1.3** : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs (esprit coopératif, gestion administrative et financière, gouvernance, reddition des comptes, notion de contrat et relation contractuelle, ...)

R 6.2 : Des micro-entreprises ASP sont promues

Ce résultat s'inscrit dans la dynamique de recherche des voies et moyens pour minimiser les effets néfastes des activités agrosylvopastorales sur les ressources du bassin tout en valorisant au mieux les potentialités. De nombreuses initiatives des maillons production et transformation seront promues. Quelques unes sont ici présentées à titre d'exemple.

a) Au titre du maillon production :

- **Le programme de promotion de l'embouche de petits ruminants (ovins et caprins) et de l'aviculture améliorée au profit des femmes** notamment celles de la zone « Yengué-Kiééné » affluents du Kou comprenant les localités de Tien, Kodara (commune de Pénis) et moamy (commune de Bobo-Dioulasso). En raison des conditions pédoclimatiques sévères, l'agriculture y est peu performante, réservant ainsi plus d'espace à l'élevage.

L'assèchement des affluents dès la fin de la saison pluvieuse n'offre aucune possibilité de production agricole de saison-sèche comme ailleurs dans le bassin. Elle est, de ce fait, la zone la plus défavorisée du bassin. C'est dans ces conditions que l'exploitation du bois et du charbon s'offre comme la seule alternative pour les femmes et les jeunes. Elle est la principale source de revenus pour les ménages. Dans de nombreux cas, les produits (recettes) de cette exploitation servent à acheter des céréales pour les besoins alimentaires, besoins non satisfaits à partir de la seule production agricole du ménage.

Les projets d'embouche et d'aviculture ainsi proposés, tout en participant à l'amélioration substantielle des revenus des femmes et des jeunes, apparaissent comme l'une des solutions visant à renverser la tendance de dégradation du couvert végétal déjà fragilisé par les effets de l'érosion (zone de forte pente) et par la présence du bétail (zone d'accueil pour les troupeaux transhumants et de repli pour le bétail local). En outre ils participent de la manifestation de la solidarité amont-aval du Kou.

En fonction de l'engouement et des performances enregistrées des projets d'embouche et d'aviculture améliorée et dans la perspective du renforcement de la filière bétail/viande, sera envisagée la construction d'un mini-abattoir moderne à Péni (cf. R 6.4).

- **La constitution d'un noyau d'élevage en stabulation** (permanente ou saisonnière) au niveau des ménages d'agro-pasteurs s'inscrit dans la même dynamique de gestion efficiente des ressources du bassin. Cette option est perçue comme un soutien à un élevage naisseur/laitier dont les performances seront renforcées grâce à la pratique de l'insémination et à la constitution de sol fourragère dans le plan de rotation des cultures vivrières (intégration agriculture - élevage oblige !)

Les retombées de cette option sont multiples :

- La réduction de la dégradation des ressources naturelles (eau, pâturage) du fait de la soustraction du parcours des animaux des noyaux en stabulation ;
- La création de marchés de fourrage (frais et sec) dans les zones de concentration du bétail. Ceux-ci, pourront être considérés comme des marchés de gros destinés entre autres à alimenter les marchés de Bobo-Dioulasso ;
- La disponibilité en toute saison de lait de qualité, disponibilité qui améliorera les performances de la table filière lait de Bobo-Dioulasso via les centres de collecte de lait (CCL) construit avec l'appui du PAPSA à Badara, Bana, Dafinso et Farakoba. Ces centres, spécialisés dans la collecte groupée et le traitement du lait avant

livraison aux unités de transformation, offriront plus de garantie de sécurité et d'hygiène pour le consommateur.

La promotion de la stabulation d'un noyau de bovins pourrait à terme constituer une amorce de changement dans les modes de gestion des troupeaux. Aujourd'hui, de nombreux éleveurs, conscients des difficultés de mobilité des grands troupeaux (200 à 100 têtes), optent pour la constitution de troupeaux à effectifs réduits (40 à 50 têtes), plus gérables et sujets à moins de risques (dégâts de cultures, maladies, ...)

- **La promotion de la culture irriguée du manioc** fait partie des portefeuilles de projets qui méritent une attention particulière de la part des acteurs du bassin du Kou. Au regard de son potentiel commercial et de son potentiel de transformation, le manioc est en passe de devenir le produit vivrier le plus demandé après les céréales traditionnelles que sont le maïs, le riz, le sorgho et le mil. En effet, dans la perspective du pôle de croissance de Samandéni, la zone connaîtra un accroissement important de sa population, accroissement qui sera alimenté par un afflux massif de travailleurs pour animer les nombreux chantiers qui émergeront. De ce fait, la demande en produits alimentaires connaîtra sans cesse une augmentation. Dans cette dynamique, les fast-foods (restauration rapide et standardisée de plats à consommer sur place ou à emporter) marqueront le secteur de la restauration. Et parmi les produits en vue, on peut retenir sans risque de se tromper l'atiéké et dans une moindre mesure, les autres produits dérivés du manioc que sont le gari, le placali, ...

Dans ces conditions, le programme envisagé s'intéressera à l'amélioration du rendement du manioc dans le bassin de production à savoir Panamasso, Doufiguisso, Santidougou, Kimidougou, Kouentou, ... et ce en tenant compte des avantages comparés que présentent tous ces villages (habitude de production de manioc, professionnel de l'irrigation dans le cadre de la production maraîchère, connaissance du marché, ...)

Outre l'amélioration du rendement, la production en régime irrigué permettra de rendre disponible le manioc frais durant toute l'année. Il importe de noter qu'en condition irriguée, le cycle de production est de 6 à 7 mois contre un cycle normal de production de 11 à 12 mois ; ce qui offre une double campagne de production par an !

Les promoteurs seront invités à améliorer les exploitations existantes ou d'en créer de nouvelles si les conditions sont réunies (disponibilité de terres). Dans tous les cas, ils seront encouragés à opter pour un système d'irrigation moins consommateur d'eau et cela à partir de postes autonomes (château, bassin) et en exploitant un système de micro-aspiration dont par exemple le « spray-tube » (aspiration créant un microclimat pour les plantes)

D'autres projets, en sus de ceux précédemment évoqués et à caractère innovant et pourvoyeur de revenus pour les promoteurs, pourront être considérés dans le portefeuille à proposer. Il s'agit de la promotion :

- de **vergers de mangues et d'agrumes à haute intensité** au moyen du système goutte-à-goutte avec des cultures intercalaires telles le manioc et la papaye
- de la **production maraîchère bio sous serre** ; le marché relatif au bio étant prometteur !
- la **promotion de l'apiculture** dont l'intérêt commandera la réduction de l'utilisation abusive des pesticides au profit des biopesticides (incidence positive sur la pollinisation des plantes)
- de l'**aquaculture** (poissons, crevettes, huître, moule, ...) et de l'**aquaponie** (culture de plantes associée à l'élevage de poissons)
- de la **plantation d'essence à croissance rapide** dans le cadre de la valorisation des espaces dégradés des domaines familiaux en vue de la production de bois-énergie, de bois d'œuvre et de service, d'essences pourvoyeuses de PFNL, d'essences médicinales, ...

b) **Au titre du maillon transformation**

Il s'agira ici de créer les conditions pour la transformation sur place des produits. Les promoteurs d'unités de transformation pourraient améliorer leur performance grâce à la mise en place d'un mécanisme de financement adapté.

- De façon spécifique et en raison de tous les efforts consentis depuis 2007 pour la promotion du riz étuvé de Bama, l'Union des groupements des étuveuses (UGER-B) pourrait bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration d'un plan stratégique dont la mise en œuvre lui permettra de se positionner comme une véritable entreprise à l'assaut du marché national et sous-régional. A ce titre et au regard de son savoir-faire, l'Union pourrait s'inscrire dans une démarche qualité en vue de la labellisation du riz étuvé de Bama.
- Par ailleurs et en relation avec l'initiative de promotion de la culture irriguée de manioc, les **capacités des transformatrices du manioc** seront renforcées. Celles-ci (individuellement ou en coopérative) pourraient bénéficier d'un accompagnement à travers le financement de leurs plans d'affaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du bassin.

Pour l'ensemble des promoteurs, un plan de formation/renforcement des capacités des promoteurs sera mise en œuvre. Les sessions seront axées sur les modèle d'affaire dans le cadre du partenariat public privé (PPP), la démarche qualité, la mise en marché des produits, l'élaboration des plans d'affaire, ...

Pour l'atteinte du résultat (**R 6.2**), les actions prioritaires ci-après présentées s'avèrent nécessaires :

- **Ap 6.2.1** : Mise en place d'un mécanisme d'accompagnement/assistance technique des promoteurs (sélection de centre de ressource en entrepreneuriat rural) ;
- **Ap 6.2.2** : Elaboration d'un programme d'investissement des projets ;
- **Ap 6.2.3** : Accompagnement de l'UGER-B pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique ;
- **Ap 6.2.4** : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement de capacités des promoteurs en matière d'élaboration de plans d'affaire, de gestion et d'organisation d'une micro-entreprise rurale ;
- **Ap 6.2.5** : Contribution à la réalisation des investissements (Subvention).

R 6.3 : L'accès des acteurs au marché est amélioré

Le développement des chaînes de valeurs des produits ASPHF est marqué par de nombreuses contraintes dont les difficultés d'accès au financement, l'absence de débouchés, le faible niveau de transformation des produits, l'absence d'infrastructures adéquates de mise en marché, les prix peu rémunérateurs, l'accès difficile aux zones de productions, etc.

En soutien à l'accès des producteurs et transformateurs au marché et outre les initiatives privées (micro-entreprises rurales), des investissements structurants devront être réalisés dans l'optique d'améliorer les conditions de mise en marché et par conséquent de booster les échanges commerciaux, notamment ceux avec les pays de la sous-région (espace SKBo, Ghana, Nigéria, ...). Les projets suivants sont, de ce fait, dignes d'intérêt :

- **L'appui aux communes pour la construction de marchés ruraux** (étals, magasins, boutiques, ...). Les marchés des villages suivants peuvent être éligibles :
 - Dafinso, Santidougou, Kimidougou, Panamasso, Doufiguisso, Bana, Dindéresso, Kokorowé, Nasso dans la commune de Bobo-Dioulasso) ;
 - Vallée du Kou (quartier 04), quartier 06, Desso dans la commune de Bama ;
 - Toukoro-Sambla, Souroukoudougou (Lamokya) dans la commune de Karangasso-Sambla ;
 - Péni, Darsalamy, Noumoudara dans la commune de Péni.
- **La construction d'un mini-abattoir frigorifique moderne à Péni** en soutien aux opérations d'embouche de petits ruminants et d'aviculture améliorée (avec la promotion des races locales, ces fameux poulets « bicyclettes » dont la viande est tant prisée par les

consommateurs avertis). Cette infrastructure sera destinée à l'exportation de carcasses congelées vers les pays de la sous-région. Le marché européen pourrait être visé.

A ce projet seront associées diverses composantes dont la réalisation participe d'un maillage fonctionnel d'infrastructures. Au nombre de ces composantes :

- un marché fourrager disposant d'équipement tels des hangars, fenil, botteleuses, broyeurs polyvalents, ...) ;
- un marché à bétail équipé de quai d'embarquement et infrastructures annexes (forage, bâtiments servant de bureaux et de magasins d'intrants, ...
- l'aménagement d'un réseau de pistes d'accès (cf. charte foncière sur la mobilité du bétail).

En fait, au regard des avantages comparés (zone d'accueil pour d'importants troupeaux locaux et transhumants, existence de zones de pâture, présence du groupement départemental Dalemba des éleveurs de Péni, présence du chemin de fer pour l'exportation, ...), l'ambition est de faire de Péni et son hinterland un pôle de développement de la filière bétail/viande. Dans cette perspective, Péni se positionnera comme le troisième centre urbain de la Province du Houet après Bobo-Dioulasso et Bama (futur pôle agro-industriel). Le maillage d'infrastructures pastorales ainsi envisagées et dont le fonctionnement induira un afflux important de la population en raison du potentiel élevé de création d'emploi participera de cette ambition.

- **L'émergence de Badara comme pôle de développement de la filière lait** en soutien à la table filière lait de Bobo-Dioulasso. La présence du centre de collecte de lait (CCL) et la promotion de l'élevage naisseur dans le cadre de l'initiative encourageant la stabulation de noyau de bovin au niveau des ménages d'agro-pasteurs (cf R 6.2) militent en faveur du choix de Badara, par ailleurs situé sur la RN 9 (Bobo-Faramana). Une telle perspective sera en phase avec l'ambition de l'Alliance « Union Kossam Soudou Baba » qui est de contribuer à la promotion de la filière lait. Cette alliance comprend 7 coopératives dont 4 dans le bassin du Kou à savoir les coopératives de Bama/Badara, Dafinso, Farakoba et Bana. Outre l'approvisionnement des unités de transformation de Bobo-Dioulasso, le CCL pourrait transformer une partie du stock collecté pour les besoins du marché local (Bama et environs), marché qui connaîtra une montée en puissance du fait du développement des activités commerciales et agro-industrielles.

La Coopérative Kaoral de Bama/Badara, en charge de la gestion du centre pourrait être accompagnée pour le montage d'un plan d'affaire dont la mise en œuvre permettra de

renforcer ses capacités de collecte et de transformation du lait (acquisition d'équipements complémentaires).

- **La construction d'une plateforme maraîchère et fruitière à Badara** en soutien au marché de gros des fruits et légumes frais de Matourkou (projet initié et porté par le Conseil Régional des Hauts-Bassins) sera envisagée. Elle sera animée par les sites de production que sont Desso, Lanfièra, Diaradougou, ...).
- Au titre des autres projets d'infrastructures structurant, il faut retenir **le désenclavement des grandes zones de production**. Les tronçons suivants mériteraient une attention particulière en raison de leur importance dans le transfert des produits agricoles vers les centres de consommation et de commercialisation :
 - Péni-Tien-Moami,
 - Banankélédaga-Desso-Lanfièra-Badara,
 - Panamasso-Toukoro
 - Diaradougou-Dindéresso
- Au titre du maillon stockage/conservation des filières ASP, des investisseurs privés et des coopératives seront encouragés à **construire des magasins de capacités significatives** pour les besoins de stockage des productions qui connaîtront un accroissement du fait de la mise en valeur du périmètres en cours d'aménagement (1 500 ha sur 3 sites) dans le cadre du PDIS d'une part et de la réhabilitation du périmètre de Bama avec le retour de l'objectif « double campagne de riz par an » d'autre part. Ces infrastructures pourront être sollicitées dans le cadre d'opérations de warrantage et autres prestations telles que la tiers-détention.
- Pour le secteur de la pêche, **la construction à Bama d'un marché aménagé de poisson disposant d'un centre de pesée** muni d'équipements adéquats sera promue. La réalisation de ce projet permettra entre autres de disposer de statistiques fiables sur les volumes des captures et de bénéficier de meilleures conditions de mise en marché.

Pour faire de l'ensemble de ces ambitieux projets une réalité, les actions prioritaires suivantes seront entreprises :

- **Ap 6.3.1** : Faire les études de faisabilité des projets ;
- **Ap 6.3.2** : Elaboration d'un programme d'investissement ;
- **Ap 6.3.3** : Faire le montage de dossiers d'appels d'offre ;

- **Ap 6.3.4** : Mise en place d'un mécanisme de sélection des dossiers et de suivi de la mise en œuvre des projets ;
- **Ap 6.3.5** : Contribution à la réalisation des investissements structurants ;

R 6.4 : Un mécanisme innovant de financement des investissements dans le secteur ASPHF est promu

Au Burkina Faso, de tout temps, le financement a toujours été un facteur limitant pour les initiatives de développement et particulièrement celles du secteur ASPHF. Pour les acteurs animant ce secteur, le recours au crédit classique est généralement hors de portée.

Dans la perspective de l'émergence du pôle de croissance de Samendéni, les besoins de financement du secteur agro-sylvo-pastoral connaîtront assurément un accroissement considérable. Celui-ci ne pourra être soutenu que par l'augmentation de l'offre de financement au profit du secteur. Dans un contexte où le recours au crédit classique est hors de portée de la majorité des promoteurs, il semble opportun de s'orienter vers un mécanisme innovant de financement des investissements à réaliser dans le cadre de la stratégie opérationnelle du bassin. A ce titre, l'on pourra faire appel à un fonds de facilitation des crédits à moyen terme et à un modèle d'affaire orienté vers le marché.

La mise en place d'un fonds de facilitation consiste à mettre à la disposition d'institutions de microfinance de la liquidité leur permettant d'ouvrir des lignes de crédit à moyen terme au profit de promoteurs qui, de ce fait, pourront ainsi financer leurs besoins en intrants et en équipements. Cette collaboration avec les institutions de microfinance permet, entre autres, de réduire le risque élevé des crédits tout en les octroyant à des taux préférentiels.

Le fonds peut être utilisé selon plusieurs modalités. Par exemple le financement d'un projet peut être apporté à hauteur de 50% par le fonds de facilitation, de 40% par l'institution de microfinance et pour 10% par le promoteur bénéficiaire. Pour la variante suivante, le promoteur ne participe pas au financement. L'institution de microfinance emprunte auprès du fonds une partie du montant servant au financement du projet à hauteur de 35%. Sa contribution sur ses fonds propres est à hauteur de 65%.

Il importe de noter qu'un comité en charge du suivi des opérations/transactions est mis en place. En outre, il est laissé aux parties la latitude de faire appel à une assistance technique pour les besoins d'accompagnement sur le plan technique et organisationnel.

- Le modèle d'affaire orienté vers le marché s'inscrit dans le cadre du partenariat public-privé (PPP). Il permet de mettre en relation contractuelle l'OP promotrice du projet, ses différents fournisseurs, l'institution de microfinance (IMF) et son client avec qui les engagements doivent être fermes avec des garanties d'enlèvement du produit.
- Pour les projets structurants, recours pourra être fait au financement public à travers les dotations de l'Etat aux Ministères et aux collectivités territoriales, au financement extérieur à travers la coopération décentralisée.

Pour obtenir le résultat escompté, les actions prioritaires suivantes seront conduites :

- **Ap 6.4.1** : Etude de la faisabilité de la mise en place du mécanisme de financement préconisé ;
- **Ap 6.4.2** : Elaboration et mise en œuvre un plan d'information/communication sur les modalités de fonctionnement du mécanisme de financement ;
- **Ap 6.4.3** : Mise en place du mécanisme de financement.

4.2.7. Objectif spécifique 7 : Développer le tourisme de vision et communautaire

Le bassin du Kou regorge d'énormes potentialités touristiques et culturelles dont la valorisation pourrait améliorer les conditions de vie des populations locales. En effet, le bassin du Kou est riche de son métissage culturel dû à sa diversité ethnique. C'est probablement l'une des raisons qui a fait de Bobo-Dioulasso la capitale culturelle du pays. Le bassin du Kou peut donc bénéficier des retombées des différentes manifestations culturelles que la ville de Bobo-Dioulasso abrite (SNC, FIBO...). En plus du tourisme communautaire, il existe aussi des curiosités touristiques à découvrir telles les vanneries de Koumi, la forêt classée du Kou et le barrage de Samendéni.

R 7.1 : Le tourisme de vision et communautaire est promu

Plusieurs initiatives sont identifiées dans le cadre de la promotion du tourisme de vision et le tourisme communautaire au nombre desquelles :

- La conception de prospectus en concertation avec les structures nationales chargées de la promotion du tourisme dans la région. Les canaux de diffusion pourront être des affiches. Ils seront distribués lors des manifestations à Bobo-Dioulasso telles les foires, les semaines culturelles, les journées des communautés, ...
- Un festival regroupant tous les villages du bassin du Kou dénommé « Le Kou en fête »)

- Un circuit touristique permettant aux touristes de découvrir les curiosités du bassin et les manifestations du vivre ensemble ;
- Le « Camp Jeunesse et environnement ». Il est l'initiative du GRADI qui a pu organiser plusieurs éditions. L'inscrire dans le cadre de la stratégie est une manifestation de la reconnaissance des efforts du GRADI ;
- Les festivals de masque.

Les actions prioritaires suivantes permettront d'obtenir le résultat R 7.1

- **AP 7.1.1** : Conception et diffusion de prospectus sur les potentialités touristiques du Kou ;
- **AP 7.1.2** : Organisation d'un festival sur la promotion des activités touristiques du bassin dénommé « Le Kou en fête » ;
- **AP 7.1.3**. Création d'un circuit touristique comprenant : Koumi (le vieux village), la FC du Kou, la guinguette, la Lac de Sonsogona (hippopotame) ;
- **AP. 7.1.4** : Accompagnement des événements promotionnels sur la valorisation de la culture du Kou tel le « Camp Jeunesse et environnement. »

4.2.8. Objectif stratégique 8 : Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation

Au titre de cet objectif stratégique, 2 résultats ci-dessous présentés sont inscrits.

R 8.1 : Le sentiment d'appartenance au bassin du Kou est partagé par tous les habitants du Bassin

- En raison du fait qu'il est porteur d'un potentiel de développement appelé à accompagner le projet commun des acteurs et pour son rôle moteur dans l'économie régionale, le bassin du Kou est un territoire à construire. Ce postulat indique d'emblée la principale tâche à réaliser qui est d'ancrer en chaque habitant de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso et des quarante-deux (42) villages le sentiment d'appartenance à ce territoire à savoir le bassin du Kou. C'est ce challenge à relever qui justifie le choix de la stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation. Celle-ci vise à encourager toute initiative qui permet à chaque habitant de vivre pleinement son appartenance au bassin, de s'identifier à cet espace de vie pour lequel il devient acteur plutôt que bénéficiaire. Ces initiatives vont de la promotion de la solidarité amont-aval du Kou à l'animation d'un processus de co-

construction de dynamiques qui concourent à renverser les tendances actuelles de dégradation des ressources naturelles en passant par la gestion équitable, partagée des ressources du bassin, l'insertion de modules dans les curricula scolaires.

Pour l'atteinte des objectifs, divers canaux seront exploités. Il s'agit notamment des sessions de formation, des AG, des fora, des groupes de discussion, de site web, de bulletin d'information, d'émissions interactives radio et télé (table ronde, antenne directe), des microprogrammes, reportage, publicité, documentaires vidéo, albums photo, succès stories, spot, ...

Il est clair que la stratégie ne peut prospérer sans l'implication véritable des élus des collectivités territoriales (communes et conseil régional). De par leur mission, ils sont appelés à jouer un rôle primordial dans la promotion du dialogue et de l'écoute entre les acteurs dans l'optique d'avoir une analyse partagée des enjeux du bassin et de faire émerger des actions adaptées à son contexte. Leur apport dans la mobilisation des moyens financiers et humains est, de ce fait, indéniable.

En outre, pour l'effort de construction du territoire, les institutions de recherche et de formation seront mises à contribution qui, pour induire des thématiques de recherche, qui, pour l'éveil au territoire et à son environnement, ... Au nombre des institutions, retenir l'INERA, l'IRSAT, le Centre Muraz, le CIRDES, les Universités publiques et privées, les établissements secondaires, primaires et post-primaires du Bassin, les séminaires de Koumi et de Nasso, le noviciat de Nasso, le CAP/Matourkou, l'ENEF/Dindéresso.

Pour obtenir le résultat escompté, les actions prioritaires suivantes doivent être mise en œuvre.

- **Ap 8.1.1** : Création et animation d'un cadre de concertation inclusive regroupant toutes les sensibilités présentes dans le bassin du Kou ;
- **Ap 8.1.2** : Elaboration et mise en œuvre de plans d'action sensibles aux différents pôles du bassin (animation au niveau des pôles) ; le souci étant la prise en compte des préoccupations majeures de l'ensemble des acteurs ;
- **Ap 8.1.3** : Elaboration et mise en œuvre de campagnes d'information/communication (média et hors média) pour le changement de comportement ;

- **Ap 8.1.4** : Plaidoyer pour l’insertion de modules relatifs à la découverte du bassin dans les curricula scolaires pour les établissements relevant du bassin.

R 8.2 : Les patrimoines socio-économiques et culturels sont valorisés

Ce résultat participe de la construction du territoire « bassin du Kou ». Les initiatives y relatives vise à mettre en exergue les atouts/potentialités du bassin aux plans socio-économique et culturel tout en mobilisant l’opinion nationale et internationale autour de thématiques liées à la préservation et à la gestion durable de la ressource en eau du bassin du Kou et ce, en relation avec ses multiples fonctions et usages. Les formes d’organisation veilleront à allier activités d’information/sensibilisation et celles récréatives et ludiques ; le point culminant étant la tenue de la fête du Kou « Le Kou en fête ». Seront à l’affiche, les expositions/vente des produits du cru (produits de l’ASPHF, de l’artisanat), des balades sous-bois, des visites de sites touristiques, aérobie sous-bois, kermesse, animations culturelles, compétitions sportives, divers concours, circuits pour enfants, ...

Pour ce faire, les actions prioritaires suivantes seront entreprises.

- **Ap 8.2.1** : Elaboration et mise en œuvre de campagnes de communication positive pour la valorisation des patrimoines du bassin du Kou ;
- **Ap 8.2.2** : Organisation des journées culturelles des jeunes du Kou
- **Ap 8.2.3** : Campagne de promotion du festival « Le Kou en fête» et des journées culturelles des jeunes

4.3. COUTS DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre du volet agrosylvopastoral de la stratégie opérationnelle de préservation, de gestion et de valorisation des ressources en eau du bassin du Kou nécessitera un financement global à hauteur de cinq milliards deux cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cents mille (5 298 300 000) F CFA réparti comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Le schéma de financement de la stratégie opérationnelle

Objectifs stratégiques	Phase de financement			Total
	Court terme (2020-2022)	Moyen Terme (2023-2025)	Long terme (2026-2030)	
OS 1 : Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant	50 000 000	92 000 000	23 000 000	165 000 000
OS 2 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources foncières du bassin du Kou	55 500 000	119 000 000	64 800 000	239 300 000
OS 3 : Restructurer le périmètre rizicole de Bama	110 500 000	700 000 000		810 500 000

Objectifs stratégiques	Phase de financement			Total
	Court terme (2020-2022)	Moyen Terme (2023-2025)	Long terme (2026-2030)	
OS 4 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de productions et de la fertilité des sols	75 000 000	80 000 000	120 000 000	275 000 000
OS 5 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou	7 000 000	81 000 000	31 000 000	119 000 000
OS 6 : Développer les chaînes de valeurs des filières ASP	28 000 000	1 164 500 000	2 178 500 000	3 371 000 000
OS 7 : Développer le tourisme de vision et communautaire	0	43 500 000	32 500 000	76 000 000
OS 8 : Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation	73 000 000	92 500 000	77 000 000	242 500 000
TOTAL FINANCEMENT	399 000 000	2 372 500 000	2 526 800 000	5 298 300 000

Le tableau 2 indique que dans le court terme (2020-2022), les besoins de financement sont estimés à 400 000 000 F CFA.

Le détail du financement est présenté dans le tableau de l'annexe 1.

L'examen du tableau de l'annexe 2, présentant la programmation physique et financière permet d'observer que sur le 73 actions prioritaires, 28 sont des études (38%), 37 sont des travaux (51%) et 8 sont relatives à des initiatives de plaidoyer et de communication (11%).

V. Disposition de mise en œuvre et de suivi-évaluation

5.1. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1.1. Instruments de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre, la stratégie fait l'objet de plan pluri annuel comprenant trois (03) phases à savoir le court terme allant de 2020 à 2022, le moyen terme pour la période 2023-2025 et le long terme correspondant à la période 2026-2030. L'annexe 2 présente le détail du schéma de financement.

5.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre du cadre stratégique, outre les promoteurs de projets, plusieurs groupes d'acteurs seront mobilisés à différents niveaux. Ils vont des acteurs étatiques à ceux non étatiques en passant par les chambres consulaires ; les partenaires techniques et financiers (PTF). Le tableau suivant précise les rôles que chaque groupe devra jouer.

Tableau 2 : Rôle des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle

Institution	Acteurs	Rôles
Etat	Ministères et démembrements en charge de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales, des mines, de la recherche, de l'éducation, la jeunesse, de la femme, de l'énergie, du commerce et industrie, de la santé, de l'économie et finance, du territoire, du désenclavement, de l'urbanisme, du tourisme, des collectivités territoriales	• Suivi et application des textes de loi et règlement • Création de conditions et environnement favorable à la mise en œuvre de la stratégie • Accompagnement technique des acteurs • Contribution à l'élaboration des plans opérationnels des secteurs respectifs • Contribution à la réalisation des infrastructures communautaires, • Délégation de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures, • Contribution à la mobilisation des ressources • Suivi-évaluation, contrôle et capitalisation des politiques • Coordination des actions • Recherche de technologies adaptées • Contribution à l'animation de cadres de concertation • Formation/ renforcement des capacités des acteurs
Collectivités territoriales	Conseil régional des Hauts-Bassins, Communes de Bobo-Dioulasso, de Bama, de Péni et de Karangasso-Vigué	• Participation à la mobilisation sociale des acteurs • Participation à la mise en œuvre des plans opérationnels et d'investissements à travers les Plans régionaux et communaux de développement • Contribution aux financements des investissements • Maîtrise d'ouvrage • Contribution à l'animation des cadres de concertation • Appui à la formation/renforcement des capacités des acteurs • Suivi-évaluation et contrôle
Institutions consulaires	Chambre régionale d'agriculture (CRA) des Hauts-bassins, Chambre du	• Représentation des professions respectives • Contribution à la mobilisation des acteurs • Création de conditions favorables à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'affaires (chambre de commerce)

Institution	Acteurs	Rôles
	Commerce et de l'industrie de Bobo-Dioulasso	• Appui à la formation/renforcement des capacités des acteurs • Contribution au financement des initiatives • Suivi et évaluation des projets • Participation à l'animation des cadres de concertation
Acteurs non étatiques	Organisations professionnelles, organisations de la société civile intervenant dans le Bassin du Kou, les opérateurs privés*	• Participation au financement des projets • Suivi-évaluation des projets • Veille de la bonne exécution des projets • Maîtrise d'œuvre (opérateurs privés) • Participation à l'animation des cadres de concertations • Contribution à la formation/renforcement des capacités des acteurs
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Agence de Coopération bilatérale, multilatérale, agence de Coopération décentralisée, ONG nationales et internationales	• Assistance technique et financière, • Contribution à la mobilisation de l'expertise technique • Contribution à la mobilisation des ressources financières • Contribution au financement des projets • Contribution à l'animation du cadre de concertation • Contribution au Suivi-Evaluation et capitalisation des programmes

* Voir Haut-commissariat du Houet pour la liste

5.2.SUIVI-EVALUATION

Pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du bassin du Kou, le système de suivi-évaluation doit être conçu dans l'optique d'en faire un outil de pilotage et de prise de décision en tenant compte de la diversité des domaines d'intervention et de la multiplicité des intervenants. Tout en permettant d'évaluer les performances à travers les indicateurs de résultats, le système devra générer des données sur l'impact de la mise en œuvre de la stratégie sur le bassin et partant sur la région des Hauts-Bassins. Il s'agira par exemple de mesurer les changements de comportement des acteurs vis-à-vis du respect des normes d'exploitation des ressources naturelles, le niveau de la qualité de vie des ménages, les progrès au niveau de la croissance économique induite dans la région, le niveau de contribution à l'économie régionale et nationale, l'appréciation de la concorde et la paix sociale, ...

Le système ainsi mis en place permettra de générer des données pour les besoins des départements ministériels et autres structures partenaires à la demande. De même il admettra des possibilités de missions externes de supervision qui pourraient être suscitées par certains PTF.

En tous les cas et comme pour emprunter l'approche retenue dans le cadre de la mise en place du système de S-E du SDAGE de l'Agence de l'eau du Nakambé, le système relatif à la stratégie opérationnelle devra être évolutif afin de permettre d'éventuels ajustements. A ce titre il sera léger, opérationnel et devra être à mesure d'évaluer le coût des actions retenues. Un mécanisme visant la participation et la responsabilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle sera promu.

L'un des résultats insoupçonnés est la possibilité qu'offre le système de S-E de disposer de données désagrégées du bassin du Kou.

5.3. MECANISME DE FINANCEMENT

La mobilisation conséquente des ressources financières est une condition sine qua non pour la mise en œuvre d'une stratégie telle que celle du bassin du Kou en élaboration. Plusieurs sources seront alors actionnées pour les besoins de financement des projets et programmes. Les principales sont, le financement public, le financement privé et le financement extérieur.

- Le financement public comprend les subventions et les fonds alloués aux ministères et structures rattachées d'une part et l'apport des collectivités territoriales à travers la prise en compte de certains projets dans le cadre de la mise en œuvre des plans communaux et régionaux de développement d'autre part. Ici, la contribution des ministères en charge du développement rural sera primordiale pour la prise en charge des initiatives ASPHF. D'autre fonds, telle la contribution financière en matière d'eau (CFE) pourront être mobilisés au titre de la réhabilitation des berges et de la ripisylve.
- Le financement privé fait recours à l'apport des ONG et autres associations, aux opérateurs privés et aux acteurs directs des secteurs ASPHF. Au regard de l'accroissement attendu des besoins de financement, les banques et les institutions de microfinances seront beaucoup sollicitées. Il sera attendu d'elles non seulement une augmentation de l'offre de financement mais surtout la mise en place de produits financiers innovants et adaptés. A ce titre l'approche PPP (partenariat public privé) sera promue.

- Le financement extérieur est mobilisé grâce à l'apport des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale et la coopération décentralisée. Cet apport se fait sous la forme d'appui budgétaire, d'aide publique au développement, de prêts et de subventions. Outre les bailleurs classiques, de nouveaux partenaires seront sollicités.

En rappel, c'est dans le cadre de la coopération décentralisée que le Conseil régional des Hauts-Bassins, porteur de l'élaboration de la stratégie opérationnelle du bassin, bénéficie de l'accompagnement de divers partenaires dont la région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil départemental de l'Aude en France. Outre leur contribution à la réalisation de l'étude, ils se proposent avec d'autres acteurs (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, Agence de l'eau Seine-Normandie) de participer à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie.

Au total, pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle, des approches de mobilisation prenant en compte l'ensemble des opportunités de financement seront promues. Ainsi :

- Pour la mobilisation des ressources nationales, des campagnes de communication et de plaidoyer seront organisées en direction des différents départements ministériels et des collectivités territoriales pour la prise en compte dans leurs budgets respectifs des initiatives inscrites dans la stratégie opérationnelle du bassin. Le cadre de référence qui sera élaboré au terme du PNDES constituera un tremplin important pour cette approche qui nécessitera la mobilisation de toutes les forces vives du bassin.
- Une table ronde des bailleurs de fonds internationaux sera organisée pour susciter leur intérêt à participer au financement de la stratégie dont les retombées sont en phase avec leurs objectifs.
- Par ailleurs et dans le cadre de la construction de l'espace SKBo, espace dans lequel la région des Hauts-Bassins joue un rôle moteur, les promoteurs que sont l'UEMOA et la CEDEAO seront sollicités pour l'intervention de leurs instruments financiers respectifs.
- De façon particulière et pour l'intérêt porté sur la préservation de l'environnement, le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) pourra être mis à contribution. Classé comme fonds d'Etat et ayant un statut d'établissement public de l'Etat (EPE), Le FIE a pour mission de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux du Burkina. A ce titre, de nombreuses initiatives inscrites dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du bassin peuvent être éligibles et peuvent bénéficier par conséquent de son accompagnement. Il faut noter que le FIE intervient selon 3 mode opératoires qui sont :

- mobiliser et gérer des financements nationaux et internationaux ;
- allouer des financements sous forme de subventions ou des incitations financières (garanties d'emprunts, bonification de taux, ...)
- Suivre et rendre compte de l'utilisation des fonds reçus et des appuis financiers alloués.
- Enfin, de nombreux projets pourraient être pris en compte dans le cadre des mécanismes de financement du pôle de croissance de Samendéni.

VI RISQUES ET IMPACTS DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE

6.1 RISQUES

L'analyse du contexte local (Hauts-bassins, Houet et bassin du Kou), national, sous-régional et international fait observer d'importants facteurs de risques dont la survenue et/ou l'approfondissement sont de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie opérationnelle du bassin du Kou. Ces facteurs de risques sont ici évoqués afin d'attirer l'attention des acteurs directs et indirects quant aux conséquences de ceux dont la survenue pourrait être imputable à leurs responsabilités individuelles et/ou collectives.

6.1.1 L'insécurité

L'insécurité liée essentiellement aux attaques terroristes dont la première a eu lieu le 9 octobre 2015 à Samoroguan (Kénédougou) plonge aujourd'hui le peuple burkinabè dans un état de psychose tant le phénomène est devenu presque quotidien et touche de nombreuses régions du pays avec toutefois des fréquences différentes. Aujourd'hui, le risque est grand de voir le phénomène glissé sur le terrain d'affrontements communautaires, de violences ethniques du fait de la stigmatisation de certaines communautés.

Au regard des conséquences incalculables, il importe que toute la communauté nationale s'engage à « tuer dans l'œuf » ce phénomène rampant, véritable danger pour l'unité nationale et la cohésion sociale. Préserver le vivre ensemble et la paix vaille que vaille devra être le leitmotiv de tout burkinabè car sans la paix, le développement ne saurait prospérer.

6.1.2 La pandémie du Coronavirus (Covid-19)

Une récente publication, parue en ligne et datant d'avril 2020, fait état de l'impact de la propagation de la maladie à coronavirus (Covid-19) sur l'économie du Burkina Faso, affecté à l'instar des autres pays. L'analyse indique des impacts importants tant sur le plan macro-économique que sur le bien-être des populations. Il en ressort entre autres que la croissance économique pourrait passer de 5,7% en 2019 à une fourchette entre 1,38% à -1,75% en 2020. En raison de la baisse des productions sectorielles, on assistera à une hausse du chômage (entre +1,93 et +5,92). La flambée des prix agricoles et la hausse du chômage contribueront à réduire fortement le pouvoir d'achat des ménages issus de toutes les catégories socio-professionnelles (Ouédraogo, 2020). La tendance à la résurgence de la pandémie sur les continents européen et américain fait présager une récession jamais égalée avec des conséquences incalculables sur les économies des pays quel qu'ils soient. Il va sans dire que dans un tel contexte, la stratégie opérationnelle du bassin peut connaître des difficultés de mise en œuvre tant du point de vue de son financement que de celui de la mobilisation sociale.

6.1.3 L'absence de volonté politique de la part de l'Etat et de ses démembrements

Cette absence se traduit par une sorte d'apathie générale observée par l'Etat dans des situations où son autorité est écornée. C'est par exemple le cas au niveau du périmètre rizicole de Bama où l'absence de suivi et de contrôle, suite aux déficits de gouvernance des bureaux successifs de l'UCRB, a fini par installer l'indiscipline et à faire le lit de l'impunité. De même, à propos du même périmètre, 50 ans après son aménagement, l'Etat n'a manifesté aucune volonté de lui donner son statut de zone d'utilité publique. Pour cette raison, à ce jour, aucun membre des coopératives ne détient un titre de jouissance. Cette situation crée chez ces coopérateurs, un ressenti de frustration.

De même, l'opération de déguerpissement des berges du Kou conduit par le gouverneur des Hauts-Bassins en 2009 n'a pas été suivie d'effet. Une année après les mêmes berges ont été investies à nouveau par les mêmes producteurs sans représailles.

Ces faits, qui entament la crédibilité de l'Etat, finissent par créer des doutes quant à la capacité de celui-ci de restaurer son autorité du fait des intérêts divergents d'acteurs ayant des accointances politiques avec certaines autorités tant au niveau local que national.

Dans ces conditions, que vaudra la restauration/réhabilitation du périmètre rizicole de Bama si le cahier des charges élaboré à la suite des travaux ne peut être appliqué ? Que vaudra l'élaboration de la charte foncière intercommunale envisagée pour garantir la mobilité du bétail

dans un contexte d'espace saturé si certains acteurs daignent se soustraire du respect des règles consensuelles retenues ? Que vaudront les dispositions envisagées pour la libération des berges si aucun mécanisme de compensation n'est mis en œuvre ?

Aussi est-il admis que l'absence de l'Etat ou le faible niveau d'exercice de son autorité vis-à-vis du respect des textes qui encadre certains domaines seront de nature à perturber ou simplement à compromettre la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du bassin.

6.1.4 Le faible niveau d'engagement des élus (régionaux et communaux) à l'issue des élections de novembre 2020

S'il est aujourd'hui vrai que l'engagement des élus du conseil régional des Hauts-Bassins et de la commune de Bobo-Dioulasso pour le bassin du Kou ne fait l'ombre d'aucun doute au regard des multiples initiatives dont l'élaboration de la stratégie opérationnelle du bassin du Kou, objet du présent document, il faut craindre que les équipes qui seront issues des élections à venir (22 novembre 2020) n'aient pas le même engouement au point de ne pas faire de la mise œuvre de la stratégie une priorité.

6.1.5 Le faible niveau de développement du sentiment d'appartenance au bassin

Comme précédemment évoqué, le bassin du Kou est un territoire à construire si tant est que l'ambition est d'en faire un espace de développement harmonieux. Ce projet de territoire ne peut prospérer qu'à travers des initiatives fortes visant à créer la solidarité amont-aval du Kou d'une part et à renforcer les dynamiques de développement entre Bobo-Dioulasso et son hinterland d'autre part. Le challenge est de faire en sorte que chaque résident se reconnaisse dans le bassin et se positionne comme acteur et non comme simple bénéficiaire. C'est cela qui justifie les propositions d'actions prioritaires inscrites au titre du résultat R 8.1 de l'objectif stratégique (OS 8) relatif à la mise en place d'une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Sans une prise en charge effective des initiatives inscrites, il est à craindre un déficit de mobilisation sociale condition importante pour l'atteinte des objectifs de la stratégie opérationnelle du bassin.

6.1.6 Le faible niveau de mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera la mobilisation de ressources financières importantes.

Au regard du faible niveau des allocations accordées aux différents départements ministériels et collectivités territoriales (conseil régional et commune), de la faible capacité d'endettement des acteurs économiques, le recours aux financements extérieurs semble incontournable. Dans un contexte de marasme économique mondiale que vient compliquer la pandémie à coronavirus, il faut craindre la réticence des partenaires à contribuer au financement de la stratégie à la hauteur attendue. La mobilisation des ressources internes à travers le partenariat public privé (PPP) suffira-t-il à satisfaire les besoins de financement ? Là est la question !

6.2 IMPACTS

6.2.1 Impacts sur le plan socio-politique

La mise en œuvre effective de la stratégie contribuera à donner un nouveau visage au bassin du Kou où il fera bon vivre. La sérénité retrouvée après les vives tensions qui ont longtemps caractérisé le bassin constitue une bonne base pour une gouvernance locale apaisée. L'environnement de paix et de concorde social ainsi créé permettra aux acteurs de se mobiliser et de participer activement aux initiatives de développement inscrites dans les plans régionaux et communaux de développement.

6.2.2 Impacts sur le plan économique

S'il y a un impact fortement attendu de la mise en œuvre de la stratégie c'est bien celui sur le plan économique. Il se traduira par l'amélioration des conditions de vie des ménages, la création d'emplois pour les jeunes, l'autonomisation des femmes. La croissance économique qui sera induite permettra au bassin de se positionner pour rentrer dans l'ère du pôle de croissance de Samandéni.

6.2.3 Impacts sur le plan environnemental

L'impact attendu de la mise en œuvre de la stratégie se traduira par la création d'un environnement pour le développement durable. Les initiatives visant la préservation des ressources naturelles (eau, terre, faune, flore), la conservation des zones humides, la promotion des bonnes pratiques ASP, participeront de la gestion intégrée et partagée des ressources.

CONCLUSION GENERALE

Le bassin du Kou représente une importance capitale dans le développement industriel, économique, social et culturel de la région des Hauts Bassins. Au regard de l'état de dégradation actuelle de ses ressources naturelles, l'ensemble de la région ressent négativement les impacts de cette dégradation. La stratégie en cours d'élaboration dont les grandes lignes sont présentées

dans le document permettra à la région de disposer d'un instrument capable d'inverser la dégradation continue des ressources naturelles et d'améliorer durablement leur gestion.

Cette stratégie s'articule autour de huit (8) objectifs stratégiques, vingt-quatre résultats et plusieurs activités prioritaires. Cette stratégie s'appuie sur l'implication de tous les acteurs dans l'atteinte des résultats escomptés.

Le mécanisme de suivi évaluation proposé permettra de suivre de façon continue la performance de mise en œuvre de la stratégie ainsi que les changements induits dans la mise en œuvre des actions.

Quant aux mécanismes de financement, plusieurs options sont proposées allant du financement privé jusqu'au financement de l'Etat en passant par les organisations non gouvernementales.

Au total, s'il est vrai que le risque est grand de voir cette importante œuvre contrariée du fait des enjeux liés aux intérêts divergents de certains acteurs politiques et des besoins de financement élevés de certains projets, il est tout aussi vrai qu'elle bénéficie d'opportunités qui se traduisent par l'option prise par le gouvernement de miser sur l'accroissement de la production agrosylvopastorale nationale. En effet dans un contexte marqué par la pandémie à Coronavirus (COVID-19) et dont les rebondissements dans certains pays sont des signes annonciateurs de récession économique, l'une des conséquences est la baisse des volumes des échanges commerciaux. La volonté politique affichée par les élus de la région constitue un deuxième atout. Il faut seulement espérer que les élus qui seront issus des élections annoncées de novembre 2020 assurent le même niveau d'engagement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BURKINA FASO, 2018. Politique sectorielle production agrosylvopastorale 2018-2027.

Contrat rivière du bassin versant de l'Huveaune, 2015.

DGAT / MATD, 2018. Formation sur la Prévention et la gestion alternative des conflits (document PowerPoint). Communication.

DVRD, 2000. Capitalisation des initiatives sur les bonnes pratiques agricoles au Burkina Faso.

NACRO S., 2011. Comment assurer une facilitation de qualité aux producteurs agricoles à travers les champs-écoles ? Manuel de facilitation.

Ouédraogo S. J. et al. 2012. Bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales d'amélioration durable de la fertilité des sols au Burkina Faso.

Webographie

www.forgeafrique.com, Ouédraogo I. M. et al. 2020. Analyse économique des effets du Covid-19 au Burkina.

ANNEXES

Annexe 1: Tableau des couts de la stratégie

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
OS 1 : Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant				165 000 000
<i>R 1.1 : Les risques environnementaux sont connus et atténués</i>				48 000 000
AP 1.1.1 : Réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale dans le bassin (EIES)	Etude	1	15 000 000	15 000 000
AP 1.1.2 : Elaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES)	PGES	1	3 000 000	3 000 000
AP 1.1.3 : Mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social	Suivi	1	30 000 000	30 000 000
<i>R 1.2 : La biodiversité du bassin du Kou est sauvegardée</i>				24 500 000
Ap 1.2.1 : Actualisation des inventaires des ressources naturelles du bassin (faune, végétation, poisson...)	Inventaire	3	3 000 000	9 000 000
Ap 1.2.2 : Elaboration et adoption des plans d'aménagement et de gestion pour les ressources fauniques ;	Atelier	3	1 500 000	4 500 000
Ap 1.2.3 : Mise en œuvre des plans de gestion pour les ressources fauniques	Suivi	3	1 000 000	3 000 000
AP 1.2.4 : Elaboration/Actualisation des plans de gestion des forêts classées (Kou, Dindéresso, Péni, Kuinima)	Atelier	4	1 500 000	6 000 000
Ap 1.2.5 : Mise en œuvre des plans de gestion des forêts classées (Kou, Dindéresso, Péni, Kuinima)	Suivis	4	500 000	2 000 000
<i>R 1.3 : Les berges et la ripisylve sont restaurées et conservés</i>				45 000 000
Ap 1.3.1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de libération des bandes de servitude par les producteurs	Plan	1	2 000 000	2 000 000
Ap 1.3.2 : Délimitation et matérialisation des bandes de servitude des cours d'eau ;	km	100	200 000	20 000 000
Ap 1.3.3 : Création d'une zone tampon entre la ripisylve et les terroirs attenants	km	100	200 000	20 000 000

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Ap 1.3.4 : Elaboration et mise en œuvre du plan d'aménagement des berges du Kou et de ses affluents	plan	1	3 000 000	3 000 000
R 2.4 : Les zones humides sont restaurées				47 500 000
Ap 1.4.1 : Faire un état des lieux des zones humides du bassin (Bama, Sonsongona, Tangwagama...)	Etude	1	7 500 000	7 500 000
Ap 1.4.2 : Elaboration et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les plantes envahissantes ;	Stratégie	1	5 000 000	5 000 000
Ap 1.4.3 : Création d'une bande de protection autour des zones humides	km	50	200 000	10 000 000
Ap 1.4.4 : Réhabilitation des zones naturelles menacées	ha	50	500 000	25 000 000
OS 2 : Promouvoir la gestion efficace des ressources foncières du bassin du Kou				239 300 000
R 2.1 : Les droits fonciers des acteurs sont sécurisés				90 500 000
Ap 2.1.1 : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour l'immatriculation de la rivière Kou, de ses affluents des étendues d'eau associées et de leurs bandes de servitude	Campagne	2	500 000	1 000 000
Ap 2.1.2 : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour l'immatriculation des périmètres rizicole et maraîchère de la vallée du Kou en vue de les déclarer « Zones d'utilité Publique »	Campagne	2	500 000	1 000 000
Ap 2.1.3 : Elaboration d'une charte foncière intercommunale pour l'accès du bétail aux ressources pastorales (eau et pâturage)	Charte	1	50 000 000	50 000 000
Ap 2.1.4 : Organisation d'une opération spéciale de délivrance d'attestation de possession foncière rurale (APFR) au profit des producteurs familiaux	ha	25 000	500	12 500 000
Ap 2.1.5 : Formalisation des droits des attributaires de parcelles au niveau des périmètres aménagés rizicole et maraîcher de la vallée du Kou	PM	PM	PM	-
Ap 2.1.6 : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour la protection des zones naturelles situées dans le bassin du Kou conformément aux dispositions du SDAU et du POS de Bobo-Dioulasso	Campagne	1	2 000 000	2 000 000

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Ap 2.1.7 : Compensation des pertes occasionnées aux niveau des producteurs pour la libération de la bande de servitude des cours d'eau	PM	PM	PM	-
Ap 2.1.8 : Apurement du passif foncier né des différentes opérations d'expropriation/préemption par l'Etat pour cause d'utilité publique	PM	PM	PM	-
Ap 2.1.9 : Mise en place/Dynamisation des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV, CCFV)	Structure	42	200 000	8 400 000
Ap 2.1.10 : Organisation de sessions de formation/ renforcement des capacités des membres des structures locales de gestion foncière	Structure	42	300 000	12 600 000
Ap 2.1.11 : Appui à l'opérationnalisation des services fonciers ruraux de Péni et de Karangasso-Sambla (acquisition d'équipements)	SFR	2	1 500 000	3 000 000
R 2.2 : De nouveaux périmètres sont aménagés au profit des maraîchers qui ont libéré les bandes de servitude				106 000 000
Ap 2.2.1 : Réalisation d'études de prospection et de faisabilité pour de nouveaux périmètres	Site	2	3 000 000	6 000 000
Ap 2.2.2 : Aménagement et équipement des nouveaux périmètres	ha	10	10 000 000	100 000 000
R 2.3 : La gestion alternative des conflits est promue				36 800 000
Ap 2.3.1 : Appui à la vulgarisation des textes légaux et réglementaires en matière de foncier rural au profit des producteurs	Média	1	20 000 000	20 000 000
Ap 2.3.2 : Renforcement des capacités des membres des CCFV, des CFV et des leaders d'opinion sur l'approche de prévention et de gestion alternative des conflits	42	1	400 000	16 800 000
R 2.4 : Les sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude et dans les forêts classées sont sauvegardés				6 000 000
Ap 2.4.1 : Etablissement de l'état des lieux et matérialisation des sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude des cours d'eau et dans les forêts classées	km	100	10 000	1 000 000
Ap 2.4.2 : Matérialisation des sites naturels sacrés	FF	FF	5 000 000	5 000 000
OS 3 : Restructurer le périmètre rizicole de Bama				810 500 000
R 3.1 : Le diagnostic total de la situation du périmètre est réalisé				100 500 000

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Ap 3.1.1 : Elaboration des Termes de référence de l'étude diagnostique comportant plusieurs thématiques	TDR	1	500 000	500 000
Ap 3.1.2 : Etablissement de l'état des lieux et diagnostic de la situation du périmètre	Diagnostic	1	100 000 000	100 000 000
R 3.2 Un plan stratégique de restructuration du périmètre est élaborée				10 000 000
Ap 3.2.1 : Elaboration d'un plan stratégique de restructuration du périmètre	Plan	1	10 000 000	10 000 000
R 3.3 : Le périmètre rizicole de Bama est restructuré				700 000 000
Ap 3.3.1 : Mise en œuvre les projets retenus conformément aux plans d'actions de restructuration				700 000 000
Ap. 3.3.2. Suivi de la mise en œuvre des projets retenus				
OS 4 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de productions et de la fertilité des sols				275 000 000
R 4.1 : Une étude globale sur les pratiques agricoles en matière d'irrigation et de gestion de la fertilité des sols				15 000 000
Ap 4.1.1 : Réalisation du diagnostic des pratiques agricoles dans le bassin du Kou	Diagnostic	1	5 000 000	5 000 000
Ap 4.1.2 : Réalisation d'études de faisabilité des technologies retenues au titre des bonnes pratiques	Etude	1	10 000 000	10 000 000
R 4.2 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de l'eau de productions sont promues				100 000 000
Ap 4.2.1 : Mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement des capacités des agents d'appui/conseil et des producteurs (gestion efficiente de l'eau de productions)	An	10	10 000 000	100 000 000
R 4.3 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de la fertilité des sols sont promues				100 000 000
Ap 4.3.1 Mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement des capacités des agents d'appui/conseil et des producteurs (gestion de la fertilité des sols)	An	10	10 000 000	100 000 000
R 4.4 : Le suivi/contrôle des pratiques de gestion efficiente des eaux de productions agricoles/maraîchères et de gestion de la fertilité des sols est assuré				60 000 000

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Ap 4.4.1 : Mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle rapproché	PM	PM	PM	PM
Ap 4.4.2 : Mise en œuvre des activités de suivi/contrôle des pratiques	H/mois	2 400	25 000	60 000 000
OS 5 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou				119 000 000
<i>R 5.1 Les infrastructures pastorales complémentaires sont réalisées selon le maillage préconisé par la charte foncière sur la mobilité du bétail</i>				107 000 000
Ap 5.1.1 : Réalisation d'études de faisabilité des infrastructures pastorales (point d'eau, pistes d'accès aux ressources, parc de vaccination)	Etude	1	7 000 000	7 000 000
Ap 5.1.2 : Réalisation des infrastructures (7 forages pastoraux, 3 parcs de vaccination, pistes d'accès aux ressources...)	Infrastructures		100 000 000	100 000 000
<i>R 5.2 : Le suivi/contrôle de la gestion des ressources pastorales est assuré</i>				12 000 000
Ap 5.2.1 : Mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle rapproché des règles de gestion consignées dans le document portant charte foncière relative à la mobilité du bétail dans le bassin du Kou	PM	PM	PM	PM
Ap 5.2.2 : Mise en œuvre des activités de suivi/contrôle de l'exploitation des ressources pastorales	H/Mois	480	25 000	12 000 000
OS 6 : Développer les chaînes de valeurs des filières ASP				3 371 000 000
<i>R 6.1 : Les acteurs sont organisés conformément aux textes en vigueur</i>				97 000 000
Ap 6.1.1 : Conduite d'un diagnostic de la situation des organisations professionnelles	Diagnostic	1	7 000 000	7 000 000
Ap 6.1.2 : Accompagnement des organisations professionnelles des acteurs des filières ASP pour leur mise en conformité aux dispositions existantes au niveau national	OP	3 000	5 000	15 000 000
Ap 6.1.3 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs (esprit coopératif, gestion administrative et financière, gouvernance, reddition des comptes, notion de contrat et relation contractuelle, ...)	Membres	30 000	2 500	75 000 000
<i>R 6.2 : Des micro-entreprises ASP sont promues</i>				737 500 000
Ap 6.2.1 : Mise en place d'un mécanisme d'accompagnement/assistance technique des promoteurs (sélection de centre de ressource en entrepreneuriat rural)	Centre de ressource	3	25 000 000	75 000 000

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Ap 6.2.2 : Elaboration d'un programme d'investissement des projets	Programme	1	5 000 000	5 000 000
Ap 6.2.3 : Accompagnement de l'UGER-B pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique	Plan	1	150 000 000	150 000 000
Ap 6.2.4 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement de capacités des promoteurs en matière d'élaboration de plans d'affaire, de gestion et d'organisation d'une micro-entreprise rurale	Promoteurs	3 000	2 500	7 500 000
Ap 6.2.5 : Contribution à la réalisation des investissements (Subvention)				500 000 000
R 6.3 : L'accès des acteurs au marché est amélioré				2 026 500 000
Ap 6.3.1 : Réalisation d'études de faisabilité des projets	Etude	1	10 000 000	10 000 000
Ap 6.3.2 : Elaboration d'un programme d'investissement	Programme	1	3 000 000	3 000 000
Ap 6.3.3 : Montage de dossiers d'appels d'offre	Dossier	7	500 000	3 500 000
Ap 6.3.4 : Mise en place d'un mécanisme de sélection des dossiers et de suivi de la mise en œuvre des projets	Mécanisme	1	10 000 000	10 000 000
Ap 6.3.5 : Contribution à la réalisation des investissements structurants	Travaux		2 000 000 000	2 000 000 000
R 6.4 : Un mécanisme innovant de financement des investissements dans le secteur ASPHF est promu				510 000 000
Ap 6.4.1 : Etude de la faisabilité et mise en place du mécanisme de financement préconisé	Etude	1	7 000 000	7 000 000
Ap 6.4.2 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'information/communication sur les modalités de fonctionnement du mécanisme de financement	Plan	1	3 000 000	3 000 000
Ap 6.4.3 : Contribution au financement du mécanisme	PM	1		500 000 000
OS 7 : Développer le tourisme de vision et communautaire				76 000 000
R 7.1 : Le tourisme de vision et communautaire est promu				76 000 000
Ap 7.1.1. Conception et diffusion des prospectus sur les potentialités touristiques du Kou ;	Plan de communication	1	5 000 000	5 000 000
AP 7.1.2. Organisation d'un festival sur la promotion des activités touristiques du bassin dénommé ' « Le Kou en fête »	Festival	1	50 000 000	50 000 000

Logique d'intervention	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Ap 7.1.3. Création d'un circuit touristique comprenant : Koumi (le vieux village), la FC du Kou, la guinguette, la Lac de Sonsogona (hippopotame)	Circuit	2	3 000 000	6 000 000
AP 7.1.4. Accompagnement des évènements promotionnels sur la valorisation de la culture du Kou « Camp Jeunesse et environnement »	Appui	5	3 000 000	15 000 000
OS 8 : Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation				242 500 000
R 8.1 : Le sentiment d'appartenance au bassin du Kou est partagé par tous les habitants du Bassin				172 500 000
Ap 8.1.1 : Création et animation d'un cadre de concertation inclusive regroupant toutes les sensibilités présentes dans le bassin du Kou	Cadre	1	50 000 000	50 000 000
Ap 8.1.2 : Elaboration et mise en œuvre de plans d'action sensibles aux différents pôles du bassin (animations au niveau des pôles)	Plan	1	10 000 000	10 000 000
Ap 8.1.3 : Elaboration et mise en œuvre de campagnes d'information/communication (média et hors média) pour le changement de comportement	Campagne d'information	10	10 000 000	100 000 000
Ap 8.1.4 : Plaidoyer pour l'insertion de modules relatifs à la découverte du bassin dans les curricula scolaires pour les établissements relevant du bassin	Module	5	2 500 000	12 500 000
R 8.2 : Les patrimoines socio-économiques et culturels sont valorisés				70 000 000
Ap 8.2.1 : Elaboration et mise en œuvre de campagnes de communication positive pour la valorisation des patrimoines du bassin du Kou	Campagne communication	5	10 000 000	50 000 000
Ap 8.2.2 : Organisation des journées culturelles des jeunes du Kou	Campagne	10	1 000 000	10 000 000
Ap 8.2.3 : Organisation de campagnes de promotion du festival « Le Kou en fête » et des journées culturelles des jeunes	Journées	5	2 000 000	10 000 000
TOTAL STRATEGIE OPERATIONNELLE				5 298 300 000

Annexe 2 : Tableau des programmations physique et financière

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
OS 1 : Améliorer la gestion durable des ressources naturelles du bassin versant					50 000 000	92 000 000	23 000 000
R 1.1 : Les risques environnementaux sont connus et atténués					0	33 000 000	15 000 000
Ap 1.1.1 : Réalisation d'une étude d'impact environnementale et sociale dans le bassin (EIES)	Etude					15 000 000	
Ap 1.1.2 : Elaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES)	Etude					3 000 000	
Ap 1.1.3 : Mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social	Travaux					15 000 000	15 000 000
R 1.2 : La biodiversité du bassin du Kou est sauvegardée					0	22 000 000	2 500 000
Ap 1.2.1 : Actualisation des inventaires des ressources naturelles du bassin (faune, végétation, poisson...)	Etude					9 000 000	
Ap 1.2.2 : Elaboration et adoption des plans d'aménagement et de gestion pour les ressources fauniques ;	Etude					4 500 000	
Ap 1.2.3 : Mise en œuvre des plans de gestion pour les ressources fauniques	Travaux					1 500 000	1 500 000
AP 1.2.4 : Elaboration/Actualisation des plans de gestion des forêts classées (Kou, Dindéresso, Péni, Kuinima)	Etude					6 000 000	
Ap 1.2.5 : Mise en œuvre des plans de gestion des forêts classées (Kou, Dindéresso, Péni, Kuinima)	Travaux					1 000 000	1 000 000
R 1.3 : Les berges et la ripisylve sont restaurées et conservés					24 000 000	21 000 000	0
Ap 1.3.1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de libération des bandes de servitude par les producteurs	Etude/ Travaux				2 000 000		
Ap 1.3.2 : Délimitation et matérialisation des bandes de servitude des cours d'eau ;	Travaux				10 000 000	10 000 000	
Ap 1.3.3 : Création d'une zone tampon entre la ripisylve et les terroirs attenants	Travaux				10 000 000	10 000 000	

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
Ap 1.3.4 : Elaboration et mise en œuvre du plan d'aménagement des berges du Kou et de ses affluents	Etude/Travaux				2 000 000	1 000 000	
R 1.4 : Les zones humides sont restaurées					26 000 000	16 000 000	5 500 000
Ap 1.4.1 : Réalisation d'une étude sur les zones humides du bassin (Bama, Sonsongona, Tangwagama...)	Etude				7 500 000		
Ap 1.4.2 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les plantes envahissantes ;	Etude/ Travaux				3 500 000	1 000 000	500 000
Ap 1.4.3 : Création d'une bande de protection autour des zones humides	Travaux				5 000 000	5 000 000	
Ap 1.4.4 : Réhabilitation des zones naturelles menacées	Travaux				10 000 000	10 000 000	5 000 000
OS 2 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources foncières du bassin du Kou					55 500 000	119 000 000	64 800 000
R 2.1 : Les droits fonciers des acteurs sont sécurisés					43 500 000	29 000 000	18 000 000
Ap 2.1.1 : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour l'immatriculation de la rivière Kou, de ses affluents des étendues d'eau associées et de leurs bandes de servitude	Plaidoyer				1 000 000		
Ap 2.1.2 : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour l'immatriculation des périmètres rizicole et maraîchère de la vallée du Kou en vue de les déclarer « Zones d'utilité Publique »	Plaidoyer				1 000 000		
Ap 2.1.3 : Elaboration d'une charte foncière intercommunale pour l'accès du bétail aux ressources pastorales (eau et pâturage) et mise en œuvre des dispositions y relatives	Etude/Travaux				25 000 000	15 000 000	10 000 000
Ap 2.1.4 : Organisation d'une opération spéciale de délivrance d'attestation de possession foncière rurale (APFR) au profit des producteurs familiaux	Travaux				12 500 000		
Ap 2.1.5 : Formalisation des droits des attributaires de parcelles au niveau des périmètres aménagés rizicole et maraîcher de la vallée du Kou	Travaux				0		

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
Ap 2.1.6 : Organisation d'une campagne de plaidoyer pour la protection des zones naturelles situées dans le bassin du Kou conformément aux dispositions du SDAU et du POS de Bobo-Dioulasso	Plaidoyer				1 000 000	1 000 000	
Ap 2.1.7 : Dédommagement des producteurs ayant libérés les bandes de servitude des cours d'eau	Travaux				0		
Ap 2.1.8 : Apurement du passif foncier né des différentes opérations d'expropriation/préemption par l'Etat pour cause d'utilité publique	Travaux				0		
Ap 2.1.9 : Mise en place/Dynamisation des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV, CCFV)	Travaux				0	5 000 000	3 400 000
Ap 2.1.10 : Organisation de sessions de formation/ renforcement des capacités des membres des structures locales de gestion foncière	Travaux				0	8 000 000	4 600 000
Ap 2.1.11 : Appui à l'opérationnalisation des services fonciers ruraux de Péni et de Karangasso-Sambla (acquisition d'équipements)	Travaux				3 000 000		
R 2.2 : De nouveaux périmètres sont aménagés au profit des maraîchers qui ont libéré les bandes de servitude					6 000 000	70 000 000	30 000 000
Ap 2.2.1 : Réalisation d'études de prospection et de faisabilité pour de nouveaux périmètres	Etude				6 000 000		
Ap 2.2.2 : Aménagement et équipement et mise en valeur des nouveaux périmètres	Travaux					70 000 000	30 000 000
R 2.3 : La gestion alternative des conflits est promue					0	20 000 000	16 800 000
Ap 2.3.1 : Appui à la vulgarisation des textes légaux et réglementaires en matière de foncier rural au profit des producteurs	Travaux					10 000 000	10 000 000
Ap 2.3.2 : Renforcement des capacités des membres des CCFV, des CFV et des leaders d'opinion sur l'approche de prévention et de gestion alternative des conflits	Travaux					10 000 000	6 800 000
R 2.4 : Les sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude et dans les forêts classées sont sauvegardés					6 000 000	0	0

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
Ap 2.4.1 : Etablissement de l'état des lieux et matérialisation des sites naturels sacrés situés dans les bandes de servitude des cours d'eau et dans les forêts classées	Etude/ Travaux				1 000 000		
Ap 2.4.2 : Matérialisation des sites naturels sacrés	Travaux				5 000 000		
OS 3 : Restructurer le périmètre rizicole de Bama					110 500 000	700 000 000	0
R 3.1 : Le diagnostic complet de la situation du périmètre est réalisé					100 500 000	0	0
Ap 3.1.1 : Elaboration des Termes de référence de l'étude diagnostique comportant plusieurs thématiques	Etude				500 000		
Ap 3.1.2 : Etablissement de l'état des lieux et diagnostic de la situation du périmètre	Etude				100 000 000		
R 3.2 Un plan stratégique de restructuration du périmètre est élaborée					10 000 000	0	0
Ap 3.2.1 : Elaboration d'un plan stratégique de restructuration du périmètre	Etude				10 000 000		
R 3.3 : Le périmètre rizicole de Bama est restructuré					0	700 000 000	0
Ap 3.3.1 : Mise en œuvre les projets retenus conformément aux plans d'actions de restructuration	Travaux					700 000 000	
OS 4 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles en matière de gestion efficiente des eaux de productions et de la fertilité des sols					75 000 000	80 000 000	120 000 000
R 4.1 : Une étude globale sur les pratiques agricoles en matière d'irrigation et de gestion de la fertilité des sols					15 000 000	0	0
Ap 4.1.1 : Réalisation du diagnostic des pratiques agricoles dans le bassin du Kou	Etude				5 000 000		
Ap 4.1.2 : Réalisation d'études de faisabilité des technologies retenues au titre des bonnes pratiques	Etude				10 000 000		
R 4.2 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de l'eau de productions sont promues					20 000 000	30 000 000	50 000 000

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
Ap 4.2.1 : Mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement des capacités des agents d'appui/conseil et des producteurs (gestion efficiente de l'eau de productions)	Travaux				20 000 000	30 000 000	50 000 000
R 4.3 : Les bonnes pratiques en matière de gestion efficiente de la fertilité des sols sont promues					20 000 000	30 000 000	50 000 000
Ap 4.3.1 Mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement des capacités des agents d'appui/conseil et des producteurs (gestion de la fertilité des sols)	Travaux				20 000 000	30 000 000	50 000 000
R 4.4 : Le suivi/contrôle des pratiques de gestion efficiente des eaux de productions agricoles/maraîchères et de gestion de la fertilité des sols est assuré					20 000 000	20 000 000	20 000 000
Ap 4.4.1 : Mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle rapproché	Travaux						
Ap 4.4.2 : Mise en œuvre des activités de suivi/contrôle des pratiques	Travaux				20 000 000	20 000 000	20 000 000
OS 5 : Promouvoir la gestion efficiente des ressources pastorales du bassin du Kou					7 000 000	81 000 000	31 000 000
R 5.1 Les infrastructures pastorales complémentaires sont réalisées selon le maillage préconisé par la charte foncière sur la mobilité du bétail					7 000 000	75 000 000	25 000 000
Ap 5.1.1 : Réalisation d'études de faisabilité des infrastructures pastorales (point d'eau, pistes d'accès aux ressources, parc de vaccination)	Etude				7 000 000		
Ap 5.1.2 : Réalisation des infrastructures (7 forages pastoraux, 3 parcs de vaccination, pistes d'accès aux ressources...)	Travaux					75 000 000	25 000 000
R 5.2 : Le suivi/contrôle de la gestion des ressources pastorales est assuré					0	6 000 000	6 000 000
Ap 5.2.1 : Mise en place d'un dispositif de suivi/contrôle rapproché des règles de gestion consignées dans le document portant charte foncière relative à la mobilité du bétail dans le bassin du Kou	Travaux						
Ap 5.2.2 : Mise en œuvre des activités de suivi/contrôle de l'exploitation des ressources pastorales	Travaux					6 000 000	6 000 000

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
OS 6 : Développer les chaînes de valeurs des filières ASP					28 000 000	1 164 500 000	2 178 500 000
R 6.1 : Les acteurs sont organisés conformément aux textes en vigueur					14 000 000	35 000 000	48 000 000
Ap 6.1.1 : Conduite d'un diagnostic de la situation des organisations professionnelles	Etude				7 000 000		
Ap 6.1.2 : Accompagnement des organisations professionnelles des acteurs des filières ASP pour leur mise en conformité aux dispositions existantes au niveau national	Travaux				7 000 000	5 000 000	3 000 000
Ap 6.1.3 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs (esprit coopératif, gestion administrative et financière, gouvernance, reddition des comptes, notion de contrat et relation contractuelle, ...)	Etude/ Travaux					30 000 000	45 000 000
R 6.2 : Des micro-entreprises ASP sont promues					0	363 000 000	374 500 000
Ap 6.2.1 : Mise en place d'un mécanisme d'accompagnement/assistance technique des promoteurs (sélection de centre de ressource en entrepreneuriat rural)	Travaux					30 000 000	45 000 000
Ap 6.2.2 : Elaboration d'un programme d'investissement des projets	Etude					5 000 000	
Ap 6.2.3 : Accompagnement de l'UGER-B pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique	Etude/Travaux					75 000 000	75 000 000
Ap 6.2.4 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation/renforcement de capacités des promoteurs en matière d'élaboration de plans d'affaire, de gestion et d'organisation d'une micro-entreprise rurale	Etude/ Travaux					3 000 000	4 500 000
Ap 6.2.5 : Contribution à la réalisation des investissements (Subvention)						250 000 000	250 000 000
R 6.3 : L'accès des acteurs au marché est amélioré					14 000 000	506 500 000	1 506 000 000
Ap 6.3.1 : Réalisation d'études de faisabilité des projets	Etude				10 000 000		
Ap 6.3.2 : Elaboration d'un programme d'investissement	Etude				3 000 000		
Ap 6.3.3 : Montage de dossiers d'appels d'offre	Etude				1 000 000	1 500 000	1 000 000

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
Ap 6.3.4 : Mise en place d'un mécanisme de sélection des dossiers et de suivi de la mise en œuvre des projets	Travaux					5 000 000	5 000 000
Ap 6.3.5 : Contribution à la réalisation des investissements structurants	Travaux					500 000 000	1 500 000 000
R 6.4 : Un mécanisme innovant de financement des investissements dans le secteur ASPHF est promu					0	260 000 000	250 000 000
Ap 6.4.1 : Etude de la faisabilité et mise en place du mécanisme de financement préconisé	Etude					7 000 000	
Ap 6.4.2 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'information/communication sur les modalités de fonctionnement du mécanisme de financement	Travaux					3 000 000	
Ap 6.4.3 : Contribution au financement du mécanisme	Travaux					250 000 000	250 000 000
OS 7 : Développer le tourisme de vision et communautaire					0	43 500 000	32 500 000
R 7.1 : Le tourisme de vision et communautaire est promu					0	43 500 000	32 500 000
Ap 7.1.1. Conception et diffusion des prospectus sur les potentialités touristiques du Kou ;	Travaux					5 000 000	
AP 7.1.2. Organisation d'un festival sur la promotion des activités touristiques du bassin dénommé " « Le Kou en fête »	Travaux					25 000 000	25 000 000
Ap 7.1.3. Création d'un circuit touristique comprenant : Koumi (le vieux village), la FC du Kou, la guinguette, la Lac de Sonsogona (hippopotame)	Travaux					6 000 000	
AP 7.1.4. Accompagnement des événements promotionnels sur la valorisation de la culture du Kou « Camp Jeunesse et environnement »	Travaux					7 500 000	7 500 000
OS 8 : Mettre en place une stratégie d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation					73 000 000	92 500 000	77 000 000
R 8.1 : Le sentiment d'appartenance au bassin du Kou est partagé par tous les habitants du Bassin					73 000 000	57 500 000	42 000 000
Ap 8.1.1 : Création et animation d'un cadre de concertation inclusive regroupant toutes les sensibilités présentes dans le bassin du Kou	Communication				20 000 000	15 000 000	15 000 000

Logique d'intervention	Nature	Programmation physique			Programmation financière		
		CT*	MT*	LT*	CT	MT	LT
Ap 8.1.2 : Elaboration et mise en œuvre de plans d'action sensibles aux différents pôles du bassin (animations au niveau des pôles)	Etude/Travaux				3 000 000	5 000 000	2 000 000
Ap 8.1.3 : Elaboration et mise en œuvre de campagnes d'information/communication (média et hors média) pour le changement de comportement	Communication				50 000 000	25 000 000	25 000 000
Ap 8.1.4 : Plaidoyer pour l'insertion de modules relatifs à la découverte du bassin dans les curricula scolaires pour les établissements relevant du bassin	Plaidoyer					12 500 000	
R 8.2 : Les patrimoines socio-économiques et culturels sont valorisés					0	35 000 000	35 000 000
Ap 8.2.1 : Elaboration et mise en œuvre de campagnes de communication positive pour la valorisation des patrimoines du bassin du Kou	Communication					25 000 000	25 000 000
Ap 8.2.2 : Organisation des journées culturelles des jeunes du Kou	Travaux					5 000 000	5 000 000
Ap 8.2.3 : Campagne de promotion du festival « Le Kou en fête » et des journées culturelles des jeunes	Communication					5 000 000	5 000 000
TOTAL STRATEGIE OPERATIONNELLE					399 000 000	2 372 500 000	2 526 800 000

* CT : Court Terme (2020-2022)

MT : Moyen Terme (2023-2025)

LT : Long Terme (2026-2030)